



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Y. BONNIVARD, 2005

Le col du Golachon (à gauche) et la combe de Montrond

NUMÉRO 134

DÉCEMBRE 2005

2,60 EUROS

Jeannine Martin-Garin, institutrice à Saint-Colomban une figure emblématique de la vallée des Villards

Jeannine Martin-Garin, institutrice à Saint-Colomban, est décédée le 5 novembre dernier à Chambéry des suites d'une longue maladie. Née le 1^{er} mars 1950 à Saint-Jean-de-Maurienne, elle était depuis 23 ans membre du comité de rédaction du *Petit Villarin* dont elle aura marqué discrètement – mais durablement – l'évolution.

L'enseignante

Jeannine Martin-Garin est recrutée en septembre 1972 par l'Education nationale comme institutrice suppléante. Pendant 4 ans, elle assure des remplacements dans tout le département de la Savoie, notamment à Saint-Colomban, pour quelques semaines, au printemps 1975. En septembre 1976, titulaire, elle est mutée à Montaimont où elle enseignera, dans une classe unique, jusqu'à la fermeture de l'école en juin 1980. C'est alors qu'elle est nommée institutrice à Saint-Colomban, le 22 septembre 1980, dans l'école communale du Chef-Lieu où elle fut naguère élève et où, depuis le départ des époux Bonnet, en 1962, il ne reste qu'une classe unique. Elle a 30 ans. Désormais l'histoire de sa vie va se confondre avec celle de l'école jusqu'en mai 2004, quand, à l'extrême limite de ses forces, elle doit renoncer à enseigner.

Car longtemps, à quelques rares exceptions près, sitôt affectés aux Villards, les enseignants demandaient tout aussitôt leur changement, comme souvent dans les villages de montagne. Avec Jeannine tout change. Son affectation à Saint-Colomban met un terme à une instabilité chronique (5 instituteurs se succèdent entre 1970 et 1980)



■ Sa première classe villarince (avril 1975).

qui, associée à un effectif déclinant et longtemps « critique » (5 ou 6 élèves), aurait fatallement conduit à la fermeture de l'école. Sa décision de rester à Saint-Colomban et son dynamisme pédagogique reconnu par les différents inspecteurs d'académie auront sans aucun doute été déterminants pour garder une école aux Villards, bien nécessaire maintenant que les effectifs ont doublé.

Durant sa première année d'enseignante à Saint-Colomban, le 20 janvier 1981 une avalanche détruit la mairie, la poste et l'école. Pleine de ressources, Jeannine Martin-Garin contribuera grandement au redémarrage rapide des cours dans la salle du café des frères Martin-Cocher (Chef-Lieu) où l'année scolaire se poursuivra jusqu'en juin. Puis l'école se déroulera au Martinan, dans un gîte (trois ans) et, à partir de septembre 1984, dans un bâtiment ancien rénové. Récemment, bien qu'associée aux plans – pas autant peut-être qu'elle l'aurait souhaité, notamment à cause de sa santé – elle n'aura pas le bonheur d'enseigner dans la nouvelle école construite à Lachenal quand la classe y sera transférée en février 2005. Mais elle s'occupera encore de faire équiper cette nouvelle école avec du matériel multimédia qui sera installé en septembre 2005, quelques jours après la rentrée.

Jeannine Martin-Garin professait une foi sans faille dans l'Instruction publique. Issue d'un milieu modeste, elle savait

mieux que personne tout ce que l'école pouvait apporter et permettre, et n'eut de cesse de transmettre cette conviction à ses élèves. Mais pas seulement. Elle voulait aussi que ceux-ci soient des citoyens : « *L'école est aussi l'apprentissage de la vie en société* ». Et de leur apprendre la politesse, l'indépendance d'esprit, et le désintéressement, ou comment subordonner les vanités à l'intérêt général. De leur apprendre aussi leur culture : « *Avant de découverrir d'autre milieux, il faut d'abord étudier celui dans lequel on vit. Ainsi les adultes de demain pourront-ils peut-être s'insérer plus facilement dans la société et contribuer au développement de la vie de leur commune.* »

En mars 2001, un de ses anciens élèves devenait conseiller municipal de Saint-Colomban, puis adjoint au maire, justifiant sa démarche. Mais Jean-Noël Favre-Bonté n'eut pas le temps de lui donner raison, emporté par une avalanche le 4 février 2003 à Saint-François Longchamp. Il avait 31 ans. Le jour de sa sépulture, Jeannine eut bien du mal à retenir ses larmes car elle aimait ses élèves, sans démagogie : dans sa classe, personne ne

songeait à mettre les pieds sur la table ni à l'interrompre en l'appelant par son prénom.

L'engagée

Mais au-delà de son métier d'enseignante, exercé comme une « mission républicaine », Jeannine Martin-Garin était pleinement engagée dans tout ce qui pouvait redonner vie et âme au pays villarin qu'elle « aimait au-delà de toute expression » pour reprendre les mots fameux de Pierre Bozon dont elle partageait la même vision nostalgique d'un âge d'or villarin pensé plus solidaire, plus fraternel et plus humain probablement qu'il ne fût.

Ainsi, après avoir refusé une première fois – en 1983, pour respecter son devoir de réserve vis-à-vis des parents d'élèves (et elle eut raison car ces élections municipales se déroulèrent dans un contexte peu serein) – elle accepta, le climat « politique » s'étant apaisé, de se présenter aux élections municipales de Saint-Colomban en mars 1989.

Mais, bien qu'élue avec un score flatteur et bien que nommée adjointe, elle ne fut pas heureuse dans l'exercice de ces fonctions électives, et ce mandat restait pour elle comme un échec dont elle attribuait les raisons à une absence de discussion et de concertation. L'enseignante en revenait à son credo : toujours chercher le meilleur parti des arguments de l'autre dans un esprit

constructif, et plutôt convaincre qu'imposer... En 1995, elle mit fin à l'expérience avec un certain soulagement.

C'est finalement dans le milieu associatif qu'elle donna le meilleur d'elle-même.

En septembre 1983 elle créa l'association Le Sou des écoles, avec Liliane Darves-Blanc et Odette Emieux, pour

promouvoir les actions scolaires et extra-scolaires des enfants de l'école. Outre l'achat de matériel sportif, cette association financera de nombreuses sorties. A la même époque, elle ouvrit une bibliothèque publique car les livres étaient l'une de ses passions (elle

racontait souvent comment durant son adolescence elle emportait avec elle, pour garder son troupeau de chèvres, le seul livre qu'elle possédait alors ; ceci expliquant peut-être cela... Et les derniers mois de sa vie, chaque semaine, elle établissait des listes d'ouvrages à acheter sur les sujets les plus divers). Pour cette bibliothèque elle s'occupait des achats et du bibliobus qui permettait aux scolaires comme aux adultes d'élargir le champ de leurs lectures au-delà du

stock existant. Même quand cette activité fut reprise par l'association Les Villards patrimoine et culture, en 1990, elle en assura la gestion financière et d'innombrables permanences passant chaque semaine ou presque pour voir si tout fonctionnait bien.

Enfin, sitôt élue conseillère municipale elle contribua à créer (mars 1989) une commission patrimoine qui se transforma, en novembre de la même année, en association autonome dont elle fut un des membres fondateurs. Cette association (Les Villards, patrimoine et culture) concerne les deux communes – elle y tenait – avec le but de sauvegarder le patrimoine existant et d'encourager les activités culturelles dans la vallée. Dès le début Jeannine Martin-Garin, avide de découvertes, s'engagea dans cette aventure avec un dévouement sans limites. Elle travailla entre autres sujets sur les chapelles (pour obtenir des subventions), et sur l'histoire des Villards, multipliant les contacts avec les Anciens pour faire raconter un mode de vie différent et disparu, et œuvra pour la sauvegarde du patois. Toute personne qui pouvait apporter aux enfants son savoir faire, ses connaissances, un vécu particulier, était la bienvenue dans sa classe.

Payant de sa personne sans compter, Jeannine Martin-Garin aura mené de front sa classe, son mandat d'élue et son engagement associatif : pour elle c'était un tout. Avec sa disparition, la vallée des Villards perd l'une de ses figures les plus attachantes et les plus emblématiques.

Emmanuel Tronel-Peyroz



■ Septembre 2002.

Notre conscience

Secrète et pudique, toujours en mouvement, toujours pressée, Jeannine Martin-Garin n'aimait pas parler d'elle. Tout au plus, à la faveur de quelques rares confidences, entre ce qu'elle évoquait de son enfance au Châtelet et ce qu'on en comprenait à travers ses silences, pouvait-on deviner une personnalité complexe. Courageuse, déterminée, énigmatique parfois, toujours attentive aux autres – quelques jours avant sa disparition elle demandait l'adresse d'une personne hospitalisée pour lui adresser un mot d'encouragement... –, elle n'arrivait que rarement à se départir d'une anxiété qui la perturbait quelquefois au-delà du raisonnable

Je n'ai vraiment connu Jeannine qu'au début des années 1980 lorsque je lui ai proposé d'entrer au comité de rédaction du *Petit Villarin*. D'emblée elle accepta en fixant les limites de sa collaboration : « *Par respect pour les parents d'élèves je ne veux pas écrire d'articles, mais je m'occupe de chercher des informations.* »

Ce qu'elle fit avec une passion et une énergie qui ne s'émoussèrent jamais malgré la maladie – quelques semaines seulement avant sa disparition elle nous apprenait encore que le dossier de classement du col du Glandon était réouvert –, son intelligence et sa vivacité d'esprit, sa discréetion et sa réserve, sa parfaite connaissance de la vallée aussi, en faisant une collaboratrice précieuse dans ce domaine.

Mais au *Petit Villarin*, Jeannine Martin-Garin fut davantage qu'une source régulière d'informations fiables. Elle fut aussi notre conscience.

D'abord par sa rigueur intellectuelle,

qui faisait qu'elle vérifiait toujours plusieurs fois qu'une chose qu'on lui disait et la juste compréhension de ce qu'elle nous transmettait (ah ! ses notes manuscrites composées de bouts de phrases écrites dans l'urgence et dans tous les sens...). Combien de fois nous a-t-elle demandé de confirmer que tel chiffre était bien exact, que telle date avait bien été vérifiée, que tel prénom s'accordait bien à tel nom ! Et combien de fois nous a-t-elle repris pour une expression « facile » ou un mot approximatif !

Ensuite pour son rôle dans l'évolution du *Petit Villarin* en contribuant à élargir les sujets abordés pour écarter son contenu de celui d'un simple bulletin municipal, et en s'interrogeant constamment sur la formulation des réalités locales de façon à ce que tout le monde trouve la discussion équitable et y participe volontiers.

Enfin, Jeannine n'eut de cesse de solliciter – parfois avec succès – des collaborateurs nouveaux, occasionnels ou permanents, pour renouveler le groupe de bénévoles qui fabriquent le journal et faire souffler un air neuf dans l'équipe.

Certes, Jeannine n'était pas toujours « rigolote ». Elle pouvait avoir la dent dure – mais comme à regret – pour les suffisants (« *toujours insuffisants* » disait-elle) qui se mettent en avant à tout propos. Ce qu'elle détestait viscéralement. Mais pour ceux qui, comme nous, l'ont aimée il y a dans sa mort une absurdité insupportable qui ne nous empêchera pas de penser à elle, de sentir son regard sur la page du journal à faire et de nous dire : « *Qu'en dirait-elle ?* ».

E. T.-P.

DISPARITION DE JEANNINE MARTIN-GARIN

Une institutrice d'une exemplaire modernité

Il y avait du monde, beaucoup de monde autour de Pierre-Yves, Eléna et Yves, pour conduire Jeannine jusqu'au petit cimetière de son pays natal... Des Villarins, bien sûr, ses anciens élèves, les amis des associations qu'elle avait contribué à fonder et à faire vivre, mais aussi des élus, des personnalités, dont M. l'Inspecteur de l'Education nationale, et de nombreux enseignants de Maurienne, extrêmement tristes et émus.

C'est mon activité d'élue du personnel enseignant qui m'a amenée à entrer vraiment en contact avec Jeannine Martin-Garin. Jeannine avait toujours été syndiquée. Je crois qu'elle pensait sans ostentation que c'était nécessaire pour défendre une école publique de qualité et combattre l'injustice sociale, qui la révoltait profondément. Quand le syndicat des instituteurs a éclaté en deux organisations différentes, elle m'avait interrogée sur mes motivations et mon activité de syndicaliste avec sa franchise habituelle, et elle avait fait le choix de nous rejoindre, ce qui m'avait bien sûr fait énormément plaisir. A partir de ce moment là, j'ai eu l'occasion de la rencontrer dans des réunions où son exigence de transparence et d'équité, sa volonté d'éviter les polémiques stériles apparaissaient clairement. Ce fut l'entrée en matière d'une vraie amitié...

Jeannine était – et comme il est étrange de parler d'elle à l'imparfait – une professionnelle de haute compétence. Et elle intégrait magistralement dans cette compétence sa connaissance personnelle et affective de la culture de nos montagnes, de l'histoire de nos villages et hameaux.. De là en premier lieu naissaient ces projets d'école, dont elle parlait avec tant d'enthousiasme, et qu'elle conduisait avec une qualité singulière.

En 1995, le premier prix départemental du jury Expo-Sciences était allé à cette petite école de quelques élèves, qui avaient si bien su expliquer, en robe de villarince et bonnet de ramoneur, le fonctionnement des engrenages du moulin qu'ils avaient construit. En 1997, les 10 écoliers de Saint-Colomban se voyaient attribuer le deuxième prix départemental du même jury, pour leur réalisation « les Anciens transmettent leur patrimoine ». Pour ces deux projets, nombre de personnes des deux communes avaient apporté à l'école leurs compétences et leurs connaissances. Ainsi, le pays « entrat » dans l'école, et l'école lui apportait sa vie...

Jeannine avait fait le choix, personnel et professionnel, de décider que la vallée des Villards était une vallée où l'on peut vivre et travailler. Dans ce pays ravagé par l'exode, ce choix a sans doute été d'une grande importance. Lorsque le nombre d'enfants scolarisés aux Villards n'atteignait pas celui des doigts des deux mains, sa stabilité dans le poste a sans nul doute pesé dans la balance pour son maintien. Tout comme a joué, en ce sens, le rayonnement pédagogique de sa pratique. L'Ecole normale de Chambéry, devenue Institut universitaire de formation des maîtres, lui envoyait régulièrement des stagiaires apprenant le métier, pour qu'ils découvrent qu'une classe unique pouvait être vivante, intéressante, résolument moderne. Car aucune des nouvelles technologies ne la rebutait, elle ne refusait à priori aucune approche, si celle-ci était ouverte et cohérente.

Il suffit de feuilleter les numéros du *Petit Villarin* : l'histoire de l'école de

Saint-Colomban en cette fin de XX^e siècle y est écrite.

Quelques extraits au fil des pages : 1981, 10 juillet : les écoliers de Saint-Colomban écrivent à M. et Mme Martin-Cocher qui ont mis à leur disposition l'arrière-salle de leur café, après l'avalanche du 20 janvier qui avait gravement endommagé l'école du Chef-Lieu.

Novembre 1985, l'école du Martinan est inaugurée.

Avril 1984 : classe de mer en Bretagne ; mai 1986 : classe de mer près de Perpignan (de 1984 à 1994, Jeannine organisa 6 classes de mer).

1996 : direction Venise pour 8 écoliers villarins. Laissons Jeannine nous redire comment elle préparait de tels projets (*Le Petit Villarin*, juin 1996) : « *Un voyage de 10 au 15 juin, attendu avec impatience car les enfants l'avaient bien préparé tout au long de l'année. En français, avec l'étude de la Sorcière à Venise de A. Molésini, sous forme de lecture-feuilleton accompagnée de recherches sur le plan historique (la République de Venise, le ghetto juif), sur le plan géographique (itinéraire des personnages sur le plan de Venise), et sur le plan culturel (traditions comme la Befana, le commerce). En mathématiques, avec l'étude du trajet, du budget prévisionnel, de la monnaie. En géographie : situation de l'Italie en Europe, étude de la lagune et des particularités de Venise. En histoire : étude des fondations de Venise, de la République, et du fonctionnement d'un système en avance sur son époque. Enfin, étude de la vie culturelle et quotidienne avec le carnaval, la nourriture, et la mise en situation de la pratique de l'italien dans la vie courante.* » Voilà, c'était un projet conduit par Jeannine... Et elle en a mené des dizaines, dans sa petite classe unique, avec la même richesse et le même sérieux.

Et parce que leur maîtresse savait rompre l'isolement, parce qu'elle aimait travailler et partager avec d'autres, les petits Villarins, chaque semaine, avaient pris l'habitude de descendre à l'école de La Chambre, pour conduire d'autres projets avec d'autres petits camarades.

Tout naturellement, elle était aussi de toutes les solidarités. Avec elle, ses élèves ont collecté « du riz pour la Somalie », des cartons de matériel et de vivres pour Sarajevo, des pièces jaunes pour les enfants malades...

Débordante d'initiatives, remarquablement impliquée comme enseignante et comme citoyenne dans notre vallée, Jeannine a aussi aux Villards élevé ses deux enfants, leur léguant de solides racines et une belle vitalité.

Après la table d'orientation réalisée en 2002 par ses écoliers et aujourd'hui installée à l'entrée du Martinan, Jeannine avait encore, en 2004, malgré la maladie qui la minait, participé à la rédaction de la plaque apposée à l'intérieur de la chapelle des Voûtes et contribué à celle qui présentera les moulins de Saint-Alban.

2005, première rentrée à l'école neuve de Lachenal. Jeannine n'aura pas pu y travailler... Mais son école est bien là, vivante, dynamique, riche d'initiatives nouvelles et de traditions. Et n'est-ce pas là le plus bel hommage qu'on puisse rendre à Jeannine Martin-Garin, « instit » à Saint-Colomban-des-Villards pendant 25 ans et qui aurait mené encore de si beaux projets dans sa vallée si la vie lui avait laissé quelques années de plus...

Jacqueline Dupenloup

LE SOU DES ECOLES

Les écoliers villarins ont fêté Noël

Le 17 décembre, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, et malgré un mois de décembre surchargé, le Père Noël a effectué une première tournée pour les 18 élèves de l'école intercommunale des Villards qui présentaient ce jour-là leur spectacle de fin d'année.

Arrivé tout de rouge vêtu et tirant un traîneau plein de friandises et de cadeaux (de très beaux livres), il est resté un long moment assis au milieu des enfants, pour se faire prendre en photographies, ceux-ci étant souvent ravis, et parfois un peu apeurés pour les plus petits. Après sa distribution il est reparti vers d'autres lieux, au grand dam de certains, tout en leur promettant toutefois de revenir dans la nuit du 24 décembre.

Le spectacle présenté par les enfants a été préparé par l'institutrice, Céline Cossard, durant deux bons mois, avec le soutien de Catherine Blanlœil (assistante maternelle). Il était composé essentiellement de chants de Noël, de saynètes théâtrales et de danses entrecoupés d'un entracte pour la vente de bûches et de gâteaux préparés et vendus par l'as-

sociation Le Sou des écoles qui avait également décoré la scène.

A l'issue de ce spectacle, suivi par une belle assistance (une soixantaine de personnes) et de nombreux élus (*), un goûter, préparé par les parents d'élèves, était offert, les bûches, les papillotes et autres friandises régalant des élèves déjà bien gâtés : mais quoi de plus naturel en cette période !

(*) René Mugnier, Norbert Combet pour Saint-Colomban, Daniel Quézel-Ambrunaz, Michel Donda, Armand Cartier-Lange, Emile Quézel-Yoyon pour Saint-Alban, sans oublier Christian Roche, le Père Noël du jour.



■ Sur la scène de la salle des fêtes.

REPAS DES ANCIENS

Au rendez-vous des bons copains...

Rompant avec une tradition bien établie, les Anciens des deux communes ont fait tables à part pour leurs retrouvailles annuelles, victimes des bisbilles de leurs élus.

En effet, suite à des propos tenus publiquement en réunion du conseil de la communauté de communes par le maire de Saint-Colomban, le 25 février 2005, certains élus de Saint-Alban, jugeant que ces propos présentaient un caractère antisémite ont alerté la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme qui a décidé de porter plainte. Et la gendarmerie a ouvert une enquête.

Pour protester contre cette action en justice, le maire de Saint-Colomban a alors décidé le 9 septembre dernier que le repas des Anciens se déroulerait, cette année, séparément pour chaque commune. Naturellement les Anciens d'une commune qui désiraient participer au repas des Anciens de la commune voisine pouvaient le faire... Mais ils furent très peu nombreux à utiliser cette invitation préférant passer cette journée avec les copains ou les amis de leur commune.

A Saint-Colomban, ce repas a eu lieu le 1^{er} octobre. Il a rassemblé 63 personnes à l'Hôtel de la poste, accueillis par le maire, René Mugnier, pour quelques mots de bienvenue et de discrètes explications sur la situation actuelle entre les deux communes.

Après le repas, durant la dégustation de l'omelette norvégienne, spécialité de Patrick Martin-Fardon, Christophe Brésil, boulanger à Saint-Colomban, « mettait en place son synthétiseur et Valentin, le plus jeune fils de Marie Estrade, gérante du Triandou, accordait sa batterie. La musique entraînait alors

les danseurs sur la piste, entrecoupée de chansons interprétées par la belle voix de Francis Tronel » (1). L'après-midi passant ainsi très vite, près d'une cinquantaine de personnes en profitèrent alors pour goûter la soupe à l'oignon. Le lendemain, tous les participants à cette belle journée apprenaient avec stupeur la disparition brutale de Mme Marie Maldéra qui était présente avec son époux, Richard Maldéra (bien connu des boulistes villarins), à ce traditionnel repas de fin d'année.

A Saint-Alban, ils étaient une quarantaine d'Anciens à se retrouver le 29 octobre, eux aussi à l'Hôtel de la poste. « Ils étaient accueillis par Annie Bordas, responsable de cette journée, et Georges Quézel-Ambrunaz le maire qui rappelait lui aussi les raisons qui firent que cette réunion ne s'était pas déroulée comme les précédentes avec les Anciens de Saint-Colomban. Passant à table, les conversations allèrent bientôt bon train au même titre que les coups de fourchette dont sont toujours dotés les Anciens. Au dessert, conteurs et chanteurs se mettaient à l'œuvre et Jean-Marc Bordas, président de la chorale La Villarine, su rameuter les belles voix de l'assistance pour créer une chaleureuse et conviviale ambiance » (2).

L'après-midi passa bien trop vite au gré des participants et la soirée était bien avancée lorsque les derniers convives se séparèrent heureux de cette excellente journée d'amitié et de rencontres.

(1) Mme Bouchet-Flochet, *La Maurienne* (3 novembre 2005).

(2) A. Bitz, *Le Dauphiné libéré* (3 novembre 2005).



■ Les Anciens de Saint-Alban devant l'Hôtel de la poste.

PATRIMOINE ET CULTURE

Sensible baisse de fréquentation pour les conférences et l'atelier couture

Le 22 octobre dernier, l'association Les Villards patrimoine et culture a dressé le bilan de son activité estivale au cours d'une réunion qui n'a rassemblé que 17 adhérents.

Bilan de l'été

• Maison du patrimoine. Grâce à l'exposition et au fait que l'écurie était aménagée pour la première fois, elle remporta un beau succès : 445 visiteurs, 178 euros de dons (en 2004 : 200 personnes et 41 euros). De nombreux visiteurs étaient littéralement ce qui suscita des dons, des prêts de photographies et d'objets. Exemple, et sans énumérer tous les donateurs qui ont été remerciés individuellement, Gérard Bozon-Verduraz a prêté un rouet et plusieurs photographies.

Il y a eu quelques suggestions intéressantes : mettre les noms des personnes sur les photographies ; mettre un écran devant les projecteurs qui sont sur les contreforts car ils éblouissent quand on regarde les photographies.

Pour le prêt et le retirage des photographies, les demandeurs ont été invités à se rapprocher des propriétaires de ces documents. Nous interdisons la photographie et (ou) le filmage dans la Maison du patrimoine (ce sera signalé par des panneaux dans le sas). Enfin les photos seront stockées sur CDR.

• Les conférences ont attiré seulement 200 personnes environ contre 351 en 2004... et laissé 41 euros de dons. Peut-être l'affichage n'a-t-il pas été suffisant ; l'an prochain les affiches seront plus grandes et en couleur.

• Peu de succès également pour la réalisation des manches (atelier couture) : 3 séances seulement où un couple est venu plus Martine Ferroud et Xavier Mugnier. Il est suggéré de faire payer une participation financière aux personnes qui empruntent les costumes de l'association (15 août et autres manifestations). Mais cette solution se heurte à une opposition basée sur des motifs valables. Ne faudrait-il pas attirer l'attention, des jeunes notamment, sur le travail (essentiellement de replissage, un travail qui ne s'improvise pas et qui devrait être rapidement transmis) qui incombe aux responsables avant que la robe utilisée soit remisée ? D'autant que s'il est des gens soigneux il y a quelques exceptions qui n'hésitent pas à rendre la robe pliée en boule comme un baluchon de linge sale !

• Le meuble scriban de l'église de Saint-Colomban a été livré, restauré, pour le 14 juillet. Il se trouve maintenant dans la nef de gauche. La commune a réglé directement cette dépense. De même le registre de l'Etat des âmes des archives paroissiales de Saint-Alban est revenu relié à neuf.

Projets pour 2006

• Les conférences se dérouleront les 21 et 28 juillet 2006 et les 4, 11 et 18 août 2006. Pour les thèmes abordés et les conférenciers choisis des contacts seront pris dès janvier.

• Un enregistrement avec Julien Martin-Cocher a été réalisé le 24 octobre dernier pour les noms français et patois des outils. Les outils seront numérotés, accompagnés de listes sous pochettes mises à la disposition des visiteurs.

• L'exposition de photographies sera reconduite. Il y aura de plus un panneau

avec photographies comparatives de paysages villarins à travers le temps. Maurice Bouchet-Flochet veut bien s'en charger mais il fera appel à tous pour les photos. Il est également possible de faire faire par l'IGN des vues aériennes (Ginette Paret).

- Il faudra acheter 3 ou 4 chaises pour remplacer, dans la première pièce de la Maison du patrimoine, le banc devenu dangereux.
- Il reste à faire restaurer deux registres de délibérations municipales (1918-1928) et (1941-1968) de Saint-Colomban (Jean Garbolino).

Divers

• Mme Girard a donné une information concernant un restaurateur qui a travaillé notamment à Orelle ; d'où la nécessité de recenser dans les deux communes les tableaux qui seraient éventuellement à restaurer. A réfléchir aussi à une présentation, sur des panneaux, d'informations sur les chapelles pour les visiteurs.

Par lettre, le maire de Saint-Alban a informé l'association de la création d'un site Saint-Alban sur Internet et proposé d'y faire figurer l'association. Quelques hésitants : il y a déjà un site à la Maison du tourisme. Mais le public qui le consultera ne sera pas forcément le même. En fin de compte l'assemblée est d'accord pour apparaître sur le site de Saint-Alban. Gilbert Martin-Cocher se charge de présenter l'association.

• Un chèque a été transmis à l'Association des amis des Villards qui avaient ouvert un compte pour la chapelle des Voûtes et lecture est faite d'une lettre de remerciement du maire de Saint-Alban à ce sujet.

• L'association Patrimoine et culture assume la gestion de la bibliothèque depuis 1990. De nombreuses personnes se sont dévouées pour assurer son bon fonctionnement, soit ponctuellement, soit régulièrement, pendant plusieurs années. Outre Jeannine Martin-Garin, qui est à l'origine de cette bibliothèque, il y a eu Jeannine Bozon, au début, Gisèle Cartier-Lange un peu plus tard (1993 ; c'est elle qui créa le coin-enfants assorti d'achats de livres spécifiques. Il a toujours beaucoup de succès) et Odette Emieux qui détient le record de longévité, une huitaine d'années environ. Après un intermède de Simone Bozon, c'est Bernadette Perrier qui lui succède.

Bernadette Perrier, qui a participé à des stages de formation et d'informations, connaît parfaitement le travail qu'implique une mise en conformité de la bibliothèque avec les autres bibliothèques (éliminer, couvrir, répertorier, etc.). L'assemblée la remercie du dévouement et de l'enthousiasme qu'elle apporte dans ce travail nécessité par l'importance prise au fil des ans.

[Source : compte rendu officiel de la réunion du 22 octobre 2005]

Généalogie

Grâce aux efforts de plusieurs internautes, plus de 2 000 personnes et de nombreuses photographies ont été ajoutées sur le site Internet consacré aux Villarins, créé et mis à jour par M. Jacques Segarra. Ce site est consultable à l'adresse suivante : <http://gw.geneanet.org/sambuis>.

A la découverte des bornes entre Dauphiné et Savoie

Quatre associations de Savoie et du Dauphiné sont sur le point d'édition un livre intitulé : Frontière Dauphiné – Savoie : à la découverte des bornes de 1822-1823.

Coécrit par Michel Maillard, Jean Marconnet, Andrée et Jacques Verdun, ce livre de 128 pages (format 210 x 270 mm), illustré de cartes, de schémas et de 116 photographies en couleur, et préfacé par le professeur Palluel-Guillard, président d'honneur de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, invite le lecteur à un parcours d'Histoire le long



■ La n°87 au col géographique du Galibier.

des bornes et des roches gravées délimitant la frontière entre le Dauphiné et la Savoie, depuis Saint-Genix-sur-Giers, confluent du Giers et du Rhône, jusqu'au Mont Thabor, près de Valloire et de Nevache. Des notes documentaires rapportent les péripéties entourant l'établissement de ces limites.

La commune de Saint-Colomban est particulièrement concernée par ce

bornage, car elle est limitrophe de cette frontière, depuis les crêtes de Belledonne jusqu'aux Grandes Rousses ; en effet, les bornes ou roches gravées, numéro 68 (au col de la Croix), jusqu'au numéro 76 (à la croix de Pidieux) se trouvent (6) sur son territoire ; où s'y trouvaient. L'un des auteurs de ce livre, Mme Andrée

Verdun avait d'ailleurs écrit un article sur ce sujet pour *Le Petit Villarin* (*).

L'édition de ce livre ne sera effectuée que si 500 souscriptions sont réunies. Sortie prévue début avril 2006. Les souscriptions

(20 euros plus 4 euros de frais d'envoi par exemplaire) sont à adresser à l'association Pontcharra-Patrimoine-Histoire, office de tourisme, 21 rue Laurent Gayet, 38530 – Pontcharra. Des bulletins de souscriptions sont également disponibles à la Maison du tourisme des Villards.

(*) *Le Petit Villarin*, numéro 130 (décembre 2004).

Fin de souscription pour la chapelle des Voûtes

En mars 2005 une souscription avait été lancée pour participer à l'acquisition d'une grille de protection qui, placée à l'intérieur de l'entrée de la chapelle des Voûtes, permet de voir l'intérieur de la chapelle (qui vient d'être rénovée et inaugurée le 2 juillet dernier), tout en assurant sa protection.

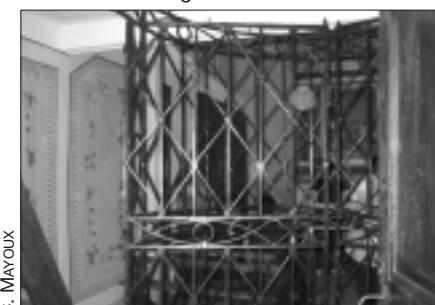
Cette grille a été réalisée en fer forgé par un ferronnier d'art, M. Bordas de Saint-Jean-de-Maurienne. Sa longueur est de 5,50 m et sa hauteur de 2,40 m. Ses 2 portes d'accès comportent des serrures permettant de la fermer.

En partie cintrée, la grille est scellée et protégée par un traitement à l'ancienne. Elle pèse près de 400 kg, ce qui a posé des problèmes pour la transporter jusqu'à la chapelle, cette dernière n'étant accessible qu'à pied, voire en quad ou en tracteur...

C'est la commune de Saint-Alban qui a financé l'opération dont le coût s'élève à 9 328 euros TTC.

La mairie de Saint-Alban a obtenu du service de la conservation départementale du patrimoine une subvention de 3 276 euros.

Le montant de la souscription publique s'est élevé à 1 600 euros, dont une participation de l'Association des



Mayoux

plaire d'un patrimoine qui était voué à disparaître.

Aujourd'hui cette souscription est donc close.

Un appel public à la concurrence a été lancé le 8 décembre pour la restauration de la chapelle Notre-Dame-des-Grâces de La Pierre. Les travaux attribués le 4 janvier 2006 pour un montant proche de 140 000 euros HT débuteront début mai 2006.

Mme Frasse et Ch. Mayoux

AU COURRIER DES LECTEURS

Attention aux arbres remarquables

Dans les derniers numéros du *Petit Villarin*, les articles sur la chaîne de Belledonne étaient très intéressants. Bravo et merci à Monsieur Revol.

Dans le numéro 132, il est question de la restauration de la chapelle de La Pierre. J'espère qu'il sera possible de conserver le grand tilleul : les arbres remarquables sont aussi un patrimoine.

Bernard Rostaing-Tayard
Saint-Vérand (Rhône)

TÉLÉTHON

Merveilleuse générosité

Avec le soutien financier de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards et des municipalités de Saint-Alban et de Saint-Colomban (100 euros chacune), avec l'aide de la Maison du tourisme et de La Poste, avec les participations du Club des sports et des enfants de l'école intercommunale des Villards, et, enfin, plus largement, du Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards (Sivav, qui a réussi à fédérer toutes les communes du massif Arvan-Villards), le Téléthon Sybelles 2005 (nom officiel de l'opération dans toutes les communes du massif des Sybelles) a connu cette année encore (3 décembre) un résultat satisfaisant tant sur le plan financier que sur celui de la participation.

L'équipe d'animation des Villards a bénéficié aussi de l'aide substantielle des commerçants locaux (boulangeries Brésil, pour les pâtisseries, et Taboury, pour la farine, la boucherie Fera pour la charcuterie, le traiteur Pernet-frères pour le prêt de vaisselle, et Excoffier primeurs pour les fruits).

Malgré des conditions climatiques incertaines, de nombreuses personnes (des Villards, mais pas seulement) étaient présentes dans cette chaîne de solidarité dont chacun a été le « maillon fort ».

Tout a commencé vers 15 heures à Saint-Alban avec un superbe lâcher de ballons (70 environs, gonflés à l'hélium) porteurs de messages confiés aux vents par-delà la chaîne de Belledonne. Puis, c'est en cortège que tout le monde a pris la direction de la salle des fêtes de Saint-Colomban où vin et chocolat chauds, bugnes, pâtisseries et pains préparés par l'équipe de bénévoles étaient proposés.

sés à la vente. C'est là aussi que le jeune Clément Girard (La Pierre) s'est révélé être un bon vendeur de flambeaux (vendus 5 euros avec une autonomie de 6 heures) qui furent utilisés ensuite pour la marche nocturne effectuée par une quarantaine de courageux pour relier les hameaux du haut (les Roches, Valmaure, Lachal, le Châtelet). Il est vrai que le vin chaud avait rendu les cœurs joyeux et pleins d'entrain, et les corps moins sensibles au froid...

Après cette marche tout le monde s'est retrouvé pour accueillir l'équipe Aigle Sybelles compétition à l'arrivée de leur défi à skis à travers le massif Arvan-Villards.

Le moment était alors venu de passer à table où Francis Martin-Fardon et Gilbert Quézel-Ambrunaz ont régalé tous les participants à ce Téléthon avec une gratinée. La soirée s'est poursuivie avec la pesée d'une magnifique rouelle de cochon, puis avec une tombola qui mettait en jeu de nombreux lots collectés par le Sivav auprès des commerçants mauriennais.

Les bénévoles qui ont organisé cette soirée (Jeannine Malburet, Annie Bordas, Bernadette Perrier, Maurise Martin-Fardon, Ginette Girard, Arlette Bozon, Danièle Donda, ainsi que Francis Martin-Fardon, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Paul Long, Jacques Girard, Marcel Malburet, Daniel Quézel-Ambrunaz, Michel Donda, et Jean-Marc Bordas) remercient tous les participants à ce Téléthon 2005 qui a permis de récolter la somme de 2 149, 42 €.

A noter que tout cet après-midi d'actions solidaires a été filmé par l'équipe de Ciné-Maurienne.

Jean-Marc Bordas



■ Au départ de Saint-Alban.

VIVRE AUX VILLARDS

Se tourner vers les jeunes

La 4^e assemblée générale de l'association Vivre aux Villards s'est tenue le 28 octobre dernier à l'Auberge-relais du Glandon (Saint-Etienne-de-Cuines)

La présidente, Noëlle Noël a présenté le bilan moral et rappelé brièvement les objectifs de l'association : animation, entraide, etc., et exposé les activités qui se sont déroulées en 2005 : la balade nature organisée le 12 juin à destination du col du Merlet avec casse-croûte au retour ; la fête de la musique, le 18 juin, qui ouvre traditionnellement les festivités de l'été avec deux chorales qui se sont produites dans l'église de Saint-Alban ; la soirée gestes et postures de sécurité du 22 juillet à la Maison des associations, pour informer et sensibiliser les participants aux risques liés à l'activité physique, notamment les problèmes de dos ; la manifestation du 5 août à Saint-Colomban avec le voyage musical offert par les Ménétriers (qui n'a été suivie que par une vingtaine de personnes) et la tombola gratuite.

Le trésorier, Serge Tardy a présenté ensuite les comptes (en indiquant que cette année l'association avait bénéficié d'une subvention de la Communauté de communes), et les prévisions 2006. Le montant de la cotisation a été fixé à dix euros (les cotisations sont destinées à l'entraide).

Bilan moral et bilan financier ont été adoptés à l'unanimité.

Pour 2006, ont été retenues les dates suivantes : le 17 juin pour la fête de la musique ; le 18 juin pour la balade nature ; le 6 août pour le vide-grenier avec casse-croûte et buvette ; le 17 août pour le concours de boules. Pour l'initiation aux gestes de premiers secours et pour l'information aux gestes et postures de sécurité, les dates restent à préciser car elles dépendent des disponibilités du matériel requis.

Un rappel des activités à venir sera adressé en début de saison aux adhérents (vingt et un) et les manifestations grand public seront affichées.

Par ailleurs, l'assemblée générale a approuvé la proposition de la municipalité de Saint-Alban d'inclure l'association Vivre aux Villards sur le site Internet de la commune, et reconduit Christiane Quézel-Yoyon à la vice-présidence par intérim. Enfin la question d'une animation ciblée pour les jeunes a été posée et chaque adhérent doit y réfléchir.

La soirée s'est poursuivie (sur place) avec un repas pris dans une ambiance fort conviviale.

[Source : compte rendu officiel de la réunion du 28 octobre 2005]

SAINT-ALBAN EN FLEURS

La commune lauréate du concours départemental

Le maire Georges Quézel-Ambrunaz a ouvert l'assemblée générale de l'association Saint-Alban en fleurs en disant sa joie et en félicitant les fleuristes de la commune pour leur remarquable travail, récompensé par un 1^{er} prix au concours départemental 2005, dans la catégorie montagne et communes de moins de 300 habitants (la commune de Saint-Colomban est classée 2^e). Avec la mairie de La Chambre également lauréate c'est un beau succès cantonal.

La présidente Béatrice Darves-Bornoz eut aussi des mots très élogieux pour l'assistance : « La récompense attribuée est due à l'effort collectif de tous ».

La campagne 2005, malgré la razzia sur les pétunias dans la nuit du 14 juillet qui vit 36 marmites fleuries et 8 jardinières disparaitre, a été une réussite avec une bonne combinaison de fleurs associée à une belle harmonie des couleurs. Ont aussi contribué à ce succès la qualité des plans, celle du mélange substrat - engrais, et le savoir faire des bénévoles qui le 4 juin ont mis en place les 765 plants.

L'employé communal, Sébastien Chaix, ainsi qu'Albert Cartier, au Chef-Lieu, ont été félicités pour leur dévouement, facteur important du succès local.

Les améliorations qui pourraient être apportées pour la prochaine campagne portent sur la commande des fleurs en février (afin d'avoir un choix plus conséquent), l'arrosage (qui fut parfois un peu défaillant), l'entretien des talus, l'intégration dans le paysage des bacs à verre, etc. Autres suggestions : protection des marmites, fleurissement spécial pour le 19 juillet (passage du Tour de France), équipement des poteaux de signalisation du village.

Le bilan financier dénote une saine gestion et le palmarès 2005 du concours communal des maisons fleuries (*lire ci-dessous*) verra les lauréats récompensés au printemps prochain avant le marché aux fleurs de mai 2006. Une projection de photos prises en août par le jury a remis en mémoire toute la richesse du fleurissement d'été et précédé un sympathique et convivial verre de l'amitié

André Bitz



Résultats du concours communal des maisons fleuries

■ Propriétés fleuries très visibles de la route

- Villa : 1. Jeanine Jamen ; 2. Béna Feruccio ; 3. Jean-Luc Mermoz ; encouragements à Robert Cartier-Lange, Serge Tardy et Christine Martin-Cocher.
- Habitation traditionnelle : 1. Huguette Jamen ; 2. Simone Darves-Blanc ; 3. Patricia Valcke ; encouragements à Odile Darves-Blanc et Jocelyne Martin-Garin.
- Maison avec aménagement paysager : 1. Raymond Quézel-Péron ; 2. Noëlle Noël ; 3. Christian Roche ; encouragements à Léa Cartier et Simone Quézel-Ambrunaz.

■ Habitations avec balcon sur la voie publique

- 1. Mireille Clérin ; 2. Lucette et Marie-Rose Mermoz ; encouragements à Albert Cartier et Denise Darves-Blanc.

■ Balcons ou terrasses visibles de la voie publique

- Villa : 1. Michel Donda ; 2. Georges Vial ; 3. Josette Noël-Lardin et Sylvaine Sallier ; encouragements à Joany Darves.
- Habitat traditionnel : 1. Eline Emieux ; 2. Daniel Quézel-Ambrunaz ; 3. Hermine Martin-Garin et Paulette Jamen ; encouragements à Françoise Darves, Fernande Jamen, Yvette Capelli, Liliane Darves-Blanc et Francine Texier.

CLUB DES SPORTS

Tous prêts

Après une préparation physique pendant les week-ends d'automne, la saison de ski a bien démarré pour le Club des sports des Villards.

Au nombre de 25 cette année, les compétiteurs ont repris le chemin des entraînements pendant les stages (vacances de Noël) et reprendront en février et chaque week-end. Quatre groupes ont été formés afin de maximiser les entraînements et de permettre à chacun de progresser à son rythme, en espérant que tous les compétiteurs, petits et grands, obtiendront de bons résultats sur les courses ce déroulant en Maurienne. Quoi qu'il en soit, tous prendront du plaisir sur les skis.

ABA

Changements

Changement à la tête de l'Association qui bouge et qui anime (ABA) avec l'arrivée à la présidence de Alexandra Favre-Bonté qui succède à Benjamin Maurino. Le bureau comprend Nicole Martin-Cocher (trésorière), Benoît Ferroud (secrétaire), et David Favre-Bonté, Julien Donda, et Anne-Karine Favre-Bonté respectivement vice-président, trésorier adjoint et secrétaire adjoint.

Cette association va prendre en charge deux soirées dansantes, le 16 février (thème : Les Bronzés font du ski) et le 3 mars (thème : Black and White), un slalom pour les vacanciers (en Rogemont le 17 février), et une course de luges (au pied des pistes, le 22 février).

CHASSE

Les plans de chasse loin d'être réalisés par les deux sociétés de chasse

■ A Saint-Colomban

Au 5 décembre 2005, 43 chamois (sur les 63 attribués au plan de chasse), 25 chevreuils (32), 6 cerfs (8), et 15 sangliers, soit au total 89 animaux avaient été prélevés sur la commune de Saint-Colomban, contre 104 l'an passé à peu près à la même époque.

Les 63 chamois attribués étaient répartis entre le massif de Belledonne (44 : 21 adultes, 12 jeunes, 11 cabris) ; le massif du grand Châtelard (11 : 6 adultes, 5 jeunes) ; et la réserve du massif du grand Châtelard (8 : 4 adultes et 4 cabris).

Sur les 31 adultes, 24 ont été prélevés dont 16 mâles et 8 femelles. Concernant les jeunes et les cabris, soit au total 32 animaux, 10 cabris (7 mâles et 3 femelles) et 9 jeunes (1 mâles et 8 femelles) ont été prélevés.

Alors que l'équilibre entre le nombre de mâles et de femelles (sex ratio) était quasiment atteint dans toutes les classes d'âge l'année dernière, cette année on constate que plus de femelles ont été tuées dans la catégorie des cabris et jeunes. Néanmoins il faut attendre la fin du plan de chasse pour faire une analyse plus précise.

Trois beaux trophées ont été obtenus par les équipes de Pascal Bozon (mâle de 10 ans dans la combe des Roches), de Philippe Bellot-Mauroz (mâle de 12 ans dans la combe de Montrond), et de Patrice Rostaing-Troux (mâle de 14 ans dans la combe du Tépey). Trois équipes, celles de Cédric Emieux, Christian Bozon-Viaille et Claude Darves-Blanc ont prélevé 4 animaux.

Pour les chevreuils, 12 cabris (5 mâles et 7 femelles), 6 chevrettes (adulte femel-

le) et 7 brocards (adulte mâle) ont été abattus. L'équipe de Patrice Rostaing-Troux a prélevé 5 animaux et celle de Claude Darves-Blanc a prélevé 4 animaux. Un beau brocard a été tué, par Patrice Rostaing-Troux, à l'Echet.

Concernant les cerfs, 6 animaux (3 faons, 2 biches et 1 cerf) sur 8 ont été prélevés dont un beau cerf par Christian Bozon-Viaille, dans la combe de Barral, et une biche, à l'Echet, par Luc Martin-Cocher.

Pour le petit gibier, 11 tétras (sur les 13 autorisés) et 4 bartavelles (4) ont été prélevés.

Enfin, 15 sangliers ont été tués (contre 14 en 2004, 12 en 2003, 15 en 2002, 22 en 2001) dont 4 par Thierry

Bozon (Lachal).

A noter que Pascal Bozon a prélevé 1 animal de chaque espèce : chamois, chevreuil, sanglier, et cerf.

Il est à noter aussi que cette année, après 3 mois de chasse, seulement 70 % du plan de chasse au chamois a été réalisé et qu'il reste encore 7 chevreuils à prélever alors que l'an dernier à pareille époque le plan de chasse de ces 2 espèces était pratiquement réalisé.

Les raisons de cette situation inhabituelle sont multiples. D'abord un automne très doux a fait que les chamois sont restés cachés plus longtemps. Et l'arrivée d'abondantes (plus de 70 cm à 1 500 m) chutes de neige, fin novembre début décembre, n'a pas permis ensuite de les approcher facilement. Ensuite, autre hypothèse plausible avancée par certains : une baisse des effectifs de chamois et de chevreuils due à la présence du loup sur le massif de Belledonne.

Norbert Combet



■ Sébastien Sornet et Bernard Bozon-Viaille.

N. COMBET



■ Les frères Combet.

C. COMBET

miques de réaliser le plan de chasse attribué à l'ACCA.

D'ores et déjà ont dû être restitués par certaines équipes 8 bracelets de chevreuils, 1 bracelet de cerf (mâle), 1 bracelet de biche et 1 bracelet de faon.

A l'heure actuelle, la non-réalisation du plan de chasse de l'ACCA n'est pas directement pénalisée (les choses pourraient changer dans l'avenir) mais elle conduit très souvent à une réduction des bracelets attribués la saison suivante, d'où l'intérêt pour tous de réaliser complètement le plan de chasse affecté.

Maurice Darves-Bornoz et Claude Darves-Blanc

► **Elections municipales.** L'Assemblée nationale a définitivement adopté, mardi 6 décembre 2005, les deux projets de loi modifiant le calendrier électoral. Les élections municipales et cantonales se tiendront donc au printemps 2008 et les élections sénatoriales à l'automne de la même année. Ces changements du calendrier sont motivés par le télescopage des scrutins présidentiel, législatif, cantonal et municipal qui tombaient tous en 2007.

► **Webcam.** La station de Saint-Colomban est maintenant pourvue d'une webcam (caméra Internet) qui permet de voir le site de l'Ormet depuis un point proche de la gare du téléski de l'Ormet. Il suffit pour cela de se connecter sur l'adresse Internet suivante : <http://www.saint-colomban.com/webcam/webcam.asp>. Cette caméra fixe une image toutes les 30 minutes de 8 heures à 16 h 30. Ce qui permet d'avoir des nouvelles, en « direct », du manteau neigeux et de la météo locale pour juger correctement s'il est possible de skier (pour les internautes de proximité). Cela faisait d'ailleurs longtemps que de nombreuses stations étaient pourvues d'un tel dispositif très prisé des internautes skieurs. Cette webcam a été financée par la communauté de communes du Glandon (environ 5 300 euros TTC) et subventionnée (80 %) par le conseil général et des fonds européens par le truchement du Syndicat du Pays de Maurienne. La Maison du tourisme est chargée de son exploitation. A noter l'aide importante de la Satvac pour la mise en place du dispositif. Le coût annuel d'exploitation est de 978 euros TTC pour 9 mois (du 1^{er} décembre au 30 avril, et du 1^{er} juin au 30 septembre), auquel il faut rajouter aussi le coût téléphonique (abonnement + consommation).

Il ne fait pas de doute que le nombre de visiteurs du site Internet www.saint-colomban.com va grimper en flèche. Les premières images proposées étaient « neigeuses », mais qu'on se rassure cela était dû aux canons à neige qui, effectuant leur travail, ont baptisé la webcam de flocons en bonne et due forme... Néanmoins le dispositif connaît sa première panne le 13 décembre. – (Ch. M.)

► **Cousinade.** Déclarée à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne le 26 avril 2005, l'association Cousinade Quézel a été créée pour organiser le 2^e rassemblement des Quézel à Saint-Alban. Son but est de « resserrer les liens entre les membres des familles ayant un Quézel dans leurs ascendantes et organiser entre eux des rencontres à caractère festif et culturel ». Le siège social est situé à Saint-Alban, la présidente étant Simone Quézel-Ambrunaz, la secrétaire Nicole Roche et le trésorier Jean Garbolino. L'association compte 180 membres à ce jour, qui au moment du rassemblement des Quézel ont réglé une cotisation « illimitée dans le temps », aucun autre appel à cotisation n'étant prévu pour le moment.

Les rassemblements des Quézel n'ayant pas vocation à être annuels, le prochain devrait avoir lieu en 2010 ; d'ici là, l'association sera en sommeil, la seule action prévue pour l'instant étant un courrier envoyé à tous les participants du rassemblement 2005 pour leur adresser les voeux 2006, avec copie des articles du Petit Villarin (septembre 2005) relatant le rassemblement de juillet dernier. – (Ch. M.)

► **Tour de France.** Le Tour de France traversera les Villards le mercredi 19 juillet

2006. Au cours de cette étape, la 16^e, entre Le Bourg d'Oisans et La Toussuire – Les Sybelles (182 km), les coureurs escaleront le Galibier (2 645 m), puis, après une longue descente vers Saint-Michel-de-Maurienne et Saint-Etienne-de-Cuines, feront l'ascension du Glandon (par la vallée des Villards), franchiront le col de la Croix-de-Fer, descendront dans les Arves pour un retour à Saint-Jean-de-Maurienne (en passant par le col du Mollard, 1 638 m) et une ultime ascension vers La Toussuire (1 690 m) où sera jugée l'arrivée.

► **Vie paroissiale.** Les messes pour le trimestre à venir auront lieu à Saint-Colomban les dimanches 8 janvier, 12 février et 12 mars. Des messes auront lieu à La Chambre à 18 h 30 chaque samedi, et à Saint-Rémy à 10 heures, le premier dimanche de chaque mois

► **Microcentrale.** Suite à la réunion organisée (début décembre) par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, la FHYT a obtenu une autorisation définitive pour exploiter la microcentrale (retenue de Lachal) malgré le mécontentement de nombreux riverains de la retenue.

► **Incendies.** Prévenus par des automobilistes, les sapeurs-pompiers mauriennais et ceux de Modane sont intervenus à plusieurs reprises cet automne au col du Glandon pour éteindre des incendies liés à la pratique de l'écobuage. Dans la nuit du 27 au 28 octobre, puis de nouveau dans la soirée du 28 octobre, ces feux ont ravagé près de 3 hectares.

► **Costumes.** Le prochain rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu le dimanche 18 juin 2006 à Aiguebelle.

► **Neige.** Le cumul des chutes de neige de la saison 2004-2005 a été de 283 cm avec une chute maximale de 24 cm en 24 heures. L'épaisseur maximale au sol a été de 80 cm, et on a compté 106 jours avec plus de 10 cm de neige au sol. – (Th. M.-C.)

► **ADSL** (Internet haut débit). Un courrier du président du conseil général de la Savoie a informé les communes que la vallée des Villards serait desservie en avril 2006. A Saint-Colomban 242 des 257 abonnés de la commune pourront être connectés tandis qu'à Saint-Alban, 96 abonnés sur 101 le pourront sauf peut-être ceux qui sont trop éloignés du relais du Bessay.

► **Ski-alpinisme.** La 7^e édition de la Sybelles-Villarin aura lieu le 19 février prochain sur des parcours qui dépendront des conditions météorologiques du moment. Pour tous renseignements s'adresser à la Maison du tourisme (tél. : 04-79-56-24-53 ou villards@wanadoo.fr).

► **Domaine skiable.** Conformément à l'article 6 de la convention de délégation de service public qui lie la commune et la Satvac, et qui stipule que toute cession du contrat de délégation est soumis à l'accord préalable du conseil municipal de Saint-Colomban, ce dernier, le 9 décembre 2005, a donné son accord pour que – à la demande des dirigeants de la Satvac – le domaine skiable villarin soit exploité à l'avenir (prochaine saison ?) par la Samso qui gère actuellement le domaine skiable de Saint-Sorlin.

► **Presse.** Depuis le milieu de l'automne dernier Maurice Bouchet-Flochet est le correspondant de l'hebdomadaire *La Maurienne* pour Saint-Colomban.

■ A Saint-Alban

Au soir du samedi 3 décembre 2005 et après un automne très doux, le bilan des chasseurs concernant le plan de chasse « grand gibier » est de 26 chamois, 25 chevreuils, et 1 cerf et 1 faon.

Un certain nombre d'équipes n'ont pas réussi à utiliser tous les bracelets qui leur avaient été attribués à l'ouverture et ce malgré la très grande souplesse de l'organisation pratique du plan de chasse (mise en place depuis 2003). Ces bracelets non utilisés durant la période impartie doivent être restitués à une certaine date pour être ensuite attribués à tour de rôle à chaque équipe afin de permettre aux équipes les plus dyna-

miques de réaliser le plan de chasse attribué à l'ACCA.

D'ores et déjà ont dû être restitués par certaines équipes 8 bracelets de chevreuils, 1 bracelet de cerf (mâle), 1 bracelet de biche et 1 bracelet de faon.

A l'heure actuelle, la non-réalisation du plan de chasse de l'ACCA n'est pas directement pénalisée (les choses pourraient changer dans l'avenir) mais elle conduit très souvent à une réduction des bracelets attribués la saison suivante, d'où l'intérêt pour tous de réaliser complètement le plan de chasse affecté.

Maurice Darves-Bornoz et Claude Darves-Blanc

Pierre Quézel-Mouchet ou la passion de transmettre

Le 10 août 2005, Maurice Frasse a informé l'assemblée générale de l'Association des amis des Villards, réunie à Saint-Colomban, que Pierre Quézel-Mouchet avait demandé à ne plus faire partie de la direction de l'association. « *Mon état de santé*, expliquait en substance celui-ci depuis déjà quelque temps, ne me permet plus de participer efficacement au bureau des Amis des Villards ». Et comme Pierre Quézel-Mouchet, que ses amis appellent affectueusement Pierrot, est un homme qui, toute sa vie, a mis un point d'honneur à concilier le dire et le faire, il ne pouvait songer à continuer à faire partie d'un organisme sans pouvoir y donner tout son cœur. L'assemblée générale, bien sûr, a entériné le choix de Pierrot, en faisant de lui un membre d'honneur de l'Association des amis des Villards, qui continuera à recevoir les comptes réguliers du bureau.

Au lendemain de sa décision, Pierre Quézel-Mouchet a bien voulu nous dire quelques mots sur les sentiments et les souvenirs qui l'animent. Ses propos sont d'autant plus d'actualité que Pierrot, né dix ans avant l'arrivée du Front populaire au pouvoir, connaît une partie de l'histoire de la vallée, et toute l'histoire de Saint-Alban, comme sa poche. Une poche qui pourrait s'appeler « en chalan », là où Pierre naquit, c'est-à-dire en-dessous de l'église de Saint-Alban, dans une zone où il y avait alors de très nombreuses maisons. « C'est moi qui ai contribué à réhabiliter l'expression, elle s'était perdue », explique Pierre Quézel-Mouchet. Pour lui, le lien qui existe entre mémoire et patrimoine est essentiel. Et de fait, c'est par la mémoire de ceux qui savent et ont connu la vie – dure – dans la vallée que celle-ci continue à vivre son existence d'aujourd'hui. Par exemple, moi qui ne suis point Savoyard et qui suis venu au tout début de l'année 1993 acheter une maison à Saint-Alban, un village que j'avais connu grâce à plusieurs vacances passées auparavant chez des amis habitant au Premier-Villard, je me suis lié d'amitié quasiment tout de suite avec Pierrot et son épouse, Félicie. Comme Pierrot était communiste, et l'est toujours, et que cet engagement était, et est toujours, le mien aussi, évidemment, cela créait, et crée, des liens... Et, dès le départ, grâce à mon nouvel ami, j'ai su que je résidais « en chalan », et l'expression m'est devenue naturelle. Je me souviens d'ailleurs le premier jour où Pierrot est venu, « en chalan » précisément, m'expliquer « comment c'était avant ». Au milieu de vieilles pierres englouties dans les frênes et les orties, il avait, devant certaines caves encore restées debout, refait le geste de ceux qui, jadis, c'était en fait il n'y a pas si longtemps que cela, ouvraient en se courbant de solides portes de bois derrière lesquelles s'entreposaient des sacs de pommes de terre. Aujourd'hui, Pierrot n'a toujours rien oublié de ces époques passées. Et loin d'en vouloir garder le souvenir pour lui seul, c'est à le transmettre qu'il s'est attelé ; et c'est pour cela, car il pense à juste titre que c'est en transmettant les choses qu'on se donne les moyens de



les changer, qu'il a délibérément rejoint l'Association des amis des Villards, dont il tient à souligner qu'elle a été fondée, il y a quelque 32 ans, notamment par Pierre Bozon. Avec la verve franche qu'en lui connaît, Pierre Quézel-Mouchet commente : « *Cette association, elle a la vocation d'être un pousse-au-cul. L'idée, c'est de se donner la main, bénévolement, et d'inciter les équipes d'élus(e)s à s'engager. L'Association, elle est celle de gens de bonne volonté, de gens valeureux.* » Et de rappeler, pèle-mêle, et en ayant peur d'en oublier, quelques exemples des succès récoltés : la réparation du dernier four banal du Pied des Voûtes (« *là, il faut saluer la famille Jamen* »), la maison du patrimoine, l'association Patrimoine et culture, les chemins et les sentiers réouverts, bien sûr, tous les articles écrits dans *Le Petit Villarin*, et « *tellement d'autres choses encore qu'il faudrait dire* ».

Et puisqu'on ne peut pas toutes les dire, les choses, précisément, ajoutons-en une autre, à propos de Pierrot. L'écouter évoquer la vie des Villards est un plaisir, plus qu'un plaisir, une culture. Il faut l'entendre, par exemple, parler de son grand-père paternel, un homme qu'il aimait beaucoup, visiblement. Chacun retient ce qu'il veut bien retenir d'une histoire. En ce qui me concerne, j'ai retenu celle-là. L'hiver, le grand-père de Pierrot, né en 1840, mort en 1917, n'était pas ramoneur, contrairement à ce qui était le lot habituel des hommes et des enfants du Premier-Villard (« à Saint-Colomban, les professions étaient plus variées »). Il maniait dans la région de Béziers des tonneaux de vin dans les wagons, les « demi-mues » (« *il était fort connu pour son doigté en la matière* »). Un jour de 1902, la malle et le mulet étaient à nouveau prêts pour l'annual

départ hivernal, via la gare de Saint-Avre. Le « petit », c'est-à-dire le père de Pierre Quézel-Mouchet, avait alors 16 ans. A Béziers, il faisait cireur de chaussures. C'est alors que le grand-père décida d'aller couper un frêne... et se cassa la jambe en tombant de l'arbre. Fini, Béziers ! Le « petit » voulait y aller tout seul, mais pour le grand-père, il était hors de question de laisser son

fils aller seul dans le Sud. Et c'est ainsi que le père de Pierrot se retrouva employé à l'usine de pâtes Bozon-Verduraz de Cuines, comme tant d'autres de son âge. « *Il y est resté jusqu'en 1932* », se remémore Pierrot. Pierre Quézel-Mouchet, lui aussi, quitta un jour à son tour le hameau du Frêne pour aller s'employer à l'usine de Verre Textile Saint-Gobain. C'est là qu'il milita et se syndiqua. Sans jamais, au grand jamais, oublier Saint-Alban et la vallée des Villards. Toute son action publique, dans la vie politique de sa commune comme à l'Association des amis des Villards – la bien nommée – en témoigne. Souhaitons-lui, au moment où il prend comme une seconde retraite bien méritée, de continuer encore très longtemps à nous transmettre, de sa voix posée et de son regard droit, sa volonté de connaissance et d'action en faveur de la vallée des Villards.

Max-Jean Zins

Julien Martin-Cocher

« Ce que je fais, peu de gens le font »

Un jour, en 2001, ayant appris à sculpter, j'ai créé l'exposition artisanale des Villarins. Et je suis venu solliciter Julien Martin-Cocher pour qu'il expose ses travaux. Il m'a dit oui sans hésiter. Puis Martine Ferroud s'est jointe à nous ainsi que 5 personnes passionnées de peinture, de patchwork, de dentelles. Et depuis le nombre des exposants a augmenté. Tous des amateurs du pays. De vrais « petits génies » que cette exposition permet de découvrir régulièrement.

Dès qu'on franchit la porte de Julien Martin-Cocher, qui réside aux Ponts, hameau situé en contrebas du pré de



foire de Saint-Colomban, on est étonné par les nombreuses pièces sculptées disposées ça et là, et toutes aussi stupéfiantes les unes que les autres.

C'est après qu'on aperçoit ce grand bonhomme au large sourire qui aime la compagnie et la conversation.

« Bonjour Julien, comment allez-vous !

- Assez bien, mais je peine sur une planche qui est plutôt dure à réaliser.

- Au juste, quel âge avez-vous !

- Je suis né au pays, à Saint-Colomban, dans l'écurie de la maison familiale, derrière la queue des vaches, le 25 octobre 1914. Donc j'ai eu 91 ans. La guerre a été déclarée le 4 septembre 1914. Triste année. J'avais 3 frères mobilisés : Pierre né en 1892, Camille né en 1895 et Benoît né en 1897, donc tous en âge pour partir au front ; et Camille n'est jamais revenu.

- Etes-vous toujours resté au pays ?

- J'ai passé toute ma jeunesse au pays. Au mois de mai je montais dans la combe de Bellard jusqu'à la foire de septembre, avec mes frères et mes sœurs. Nous étions 14 dont 11 frères et 3 sœurs avec 24 ans d'écart entre l'aîné et le dernier. Pendant que les aînés travaillaient aux carrières d'ardoises, les jeunes, deux de mes sœurs et le plus jeune de mes frères, s'occupaient des troupeaux en alpage au col du Glandon. Et moi pendant 3 ans, de 13 à 16 ans, j'ai tenu seul l'alpage de Bellard avec 20 vaches dont 8 à traire. A partir de 16 ans et jusqu'à 21 ans, je faisais les foins avec mon père. Mais avant de partir au régiment j'ai fais quelques escapades en hiver pour me placer. Je me rappelle que j'ai été entre autre, garçon laitier à Istres chez Camille Tardy, puis à Salon. En été j'étais toujours de retour pour aller en Bellard. J'ai fais 2 ans de régiment à Modane au bataillon alpin de forteresse, mais affecté à la caserne de Loutraz. J'ai participé ainsi à l'inauguration de l'ouverture du col de l'Iseran. Nous étions 40 000 hommes ce jour-là, au coude à coude, de Modane à l'Iseran, ça te dit rien ? Et tout ça pour la sécurité du président de la République Albert Lebrun !

- Et après le service militaire ?

- Libéré du régiment en 1937, je suis parti me placer à Lyon avec 100 francs en poche. Ecoute bien : j'ai mis 47 francs pour le train, le reste pour vivre. J'ai mis 8 jours pour trouver du travail, c'était en 1937 on ne trouvait pas de boulot, c'était la crise économique. Je suis entré dans l'électrochimie et j'y suis resté 40 ans :

de chef de manœuvre j'ai fini chef de fabrication. Depuis la retraite, je partage mon temps entre Saint-Colomban et Lyon.

- Parlons de votre passion : la sculpture sur bois. D'où vous vient ce don ?

- Peut-être de mon père qui était d'abord bourrelier mais qui faisait tous les métiers, entre autre sabotier. J'ai commencé à faire des tabourets pour m'asseoir, des trucs comme ça. J'ai ramassé du bois dans le Glandon, je travaillais les formes. J'ai appris que Martine faisait de la sculpture, je lui ai demandé conseil. Elle m'a montré des motifs. Ce devait être difficile à faire mais c'était joli, ça me plaisait et je lui ai demandé de m'apprendre. J'ai eu 2 plaques en pin cembro avec un modèle de rosace en première leçon, mais j'ai rempli les plaques selon mon imagination et en m'appliquant, car mon amour propre était en jeu. J'ai surpris et nous avons continué. Il faut dire que ça m'a plu immédiatement et réveillé de vieux souvenirs. Alors nous avons sculpté à deux. D'abord de petits sujets, puis des entourages de glace en noyer : que c'était dur ! Puis de petites tables, des coffrets...

- Quels outils utilisez-vous ? Je vois que vous en fabriquez comme ce râcloir fait avec des éclats de verre.

- Mais ça c'est des trucs d'autrefois. On n'avait aucun outil. Un manche se faisait au couteau, après tu râclais avec un verre cassé. J'ai gardé un peu ces habitudes, quand je me lasse avec un outil je reprend le verre. Mais mon principal outil pour sculpter c'est l'Opinel. Maintenant, pour certains objets telle la poule et ses petits, j'utilise les gouges ou des ciseaux.

- Vous faites aussi des meubles ; ce n'est plus de la sculpture ça mais de l'ébénisterie !

- Mais non ! c'est du bricolage pour moi. Je ne fais pas comme les autres, c'est primitif, mais solide. Un jour j'ai voulu faire un tabouret pour Christelle, taillé à la tronçonneuse dans un billot trouvé en forêt. Je me suis trompé dans les cotes ; au lieu de faire une hauteur de 47 cm, j'ai mis 70 cm comme une table. Eh bien c'est devenu un truc de comptoir ! Quand Christelle l'a vu elle l'a trouvé formidable. Ce que je fais, peu de gens le font, c'est comme ça, sans étude : les défauts cachés par la sculpture.

- Que faites-vous de toutes ces sculptures ?

- J'en donne et j'en garde !

- Une anecdote ?

- Un jour une personne est passée me voir pour acheter un des oiseaux que j'avais fait. Ce sont des colombes. Il s'est présenté comme un fonctionnaire d'Etat, comme si les fonctionnaires n'étaient pas de l'Etat ! Comme je ne voulais rien lui vendre et rien lui donner car ne le connaissant pas, il m'a proposé d'aller cueillir du génépi pour faire l'échange. On est tombé d'accord. Je ne l'ai jamais revu !

Propos recueillis
par Maurice Bouchet-Flochet

MAISON DU TOURISME

Karine Decq, directrice de la Maison du tourisme, quitte son poste

Alors que le conseil d'administration (CA) de la Maison du tourisme venait tout juste de se prononcer favorablement (19 novembre 2005) pour le renouvellement de son contrat de trois ans (*), qui arrivait à échéance le 5 janvier 2006, Karine Decq, directrice de la Maison du tourisme, a annoncé le 28 novembre son départ pour la haute Maurienne.

Cette défection, à l'entrée de la saison hivernale, a posé des problèmes d'organisation au CA : comment la Maison du tourisme peut-elle assurer les mêmes prestations avec 1/3 de personnels en moins, et en prenant en compte le fait que l'une des employées (Chantal Frasse-Sombet) travaille à 80 % et que l'autre (Solenn Clavel) passe 40 % de son temps en formation ? Donc concrètement, avec 42 % de personnels en moins !

Le conseil d'administration a discuté de ces difficultés le 3 décembre puis le 29 décembre 2005 d'autant qu'informé de la situation, Patrick Louadoudi, président de la Communauté de communes (organisme de tutelle de la Maison du tourisme) ne souhaiterait pas procéder pour l'instant à un appel à candidature pour renouveler ce poste estimant que le moment n'est pas propice à l'embauche d'un directeur.

Selon lui, un mi-temps (personne employée du 15 février au 15 mars) suffirait, avec, à partir du 15 mars, fermeture de la Maison du tourisme quand le personnel est de repos et fermeture tout le mois d'avril.

Ce n'est pas l'avis de Norbert Combet et Nicolas Revol, respectivement président et membre du CA, qui ont indiqué que malgré les difficultés à recruter dans l'urgence un nouveau directeur, il serait souhaitable de lancer un appel à candidature pour le poste de directeur dès maintenant. Si cela n'est pas possible, il faudrait au moins recruter une personne en CDD pour compléter l'équipe durant les 3 prochains mois (janvier, février, mars) afin de maintenir un bon fonctionnement de la Maison du tourisme durant

la saison hivernale. Cette personne aurait pour mission principale l'accueil des touristes, la prise en charge de certaines activités (la Sybelles-Villarinche, les pots d'accueil, les soirées cinéma etc.).

Quoiqu'il en soit, embauche définitive ou embauche temporaire, il est nécessaire de pallier rapidement le départ de Karine Decq.

En effet dans la mesure où la Maison du tourisme devra faire face l'an prochain au doublement de la capacité d'accueil en lits banalisés de la vallée des Villards (700 lits en plus) et à des missions nouvelles, il semble difficile d'envisager cette évolution avec une baisse des effectifs et un niveau de qualification moindre du personnel (*lire à ce propos les réflexions de l'ancienne directrice, page 7*).

Nicolas Revol a souligné également l'importance du travail hors saison pour préparer la saison qui suit, notamment en ce qui concerne les animations et les manifestations, car la Maison du tourisme se mobilise au-delà des missions d'un office de tourisme type pour faire face à l'absence d'un comité des fêtes notamment.

Georges Quézel Ambrunaz a souligné aussi le fait que la directrice est appelée à s'investir au sein des Sybelles, la coordination du massif étant une mission importante qui mobilise les directeurs d'office.

Or même dans la configuration actuelle le travail s'effectue dans l'urgence et la prise des congés des employés est difficile. Alors avec un poste en moins...

Finalement suite à une analyse de la situation (inventaire des besoins et établissement d'une schéma d'organisation de la Maison du tourisme qui tient compte de la baisse des effectifs), le CA a décidé, le 29 décembre, l'embauche d'une personne en février et mars sur la base de 30 heures par semaine.

Le départ de Karine Decq aura au moins le mérite d'accélérer la réflexion sur un problème récurrent posé par de

nombreux conseillers municipaux de la commune de Saint-Colomban depuis quelques mois et qui porte sur le nombre – jugé par eux trop important – d'employés à la Maison du tourisme. Aujourd'hui le choix semble simple : soit on remplace poste pour poste le départ de la directrice pour conserver des prestations équivalentes, soit on fonctionne avec une personne en moins et on réduit les activités de la Maison du tourisme. Dans ce cas il faudra dire lesquelles : club enfants ? Festivillards ?

De la nécessité d'un chapiteau

Au cours de la réunion du 19 novembre, le CA a également débattu du programme du prochain Festivillards (*lire ci-dessous*). A ce sujet, Maurice Bouchet-Flochet a souhaité que soit supprimée du compte rendu de la réunion du 10 septembre 2005, la phrase indiquant - concernant Festivillards - qu'il ne serait «pas aussi disponible vraisemblablement l'année prochaine», et Georges Quézel Ambrunaz a regretté que les personnes qui avaient souhaité intégrer la commission Festivillards l'an dernier n'aient pas été admises dans cette commission.

La programmation de Festivillards et des autres rendez-vous de l'été se heurte cette année à la question de l'indisponibilité de la salle des fêtes pour une période comprise entre le printemps et l'automne 2006.

Une liste des événements et des animations de l'été utilisant la salle des fêtes a été établie pour avoir une vision plus globale de la situation. 28 occupations ont été recensées l'été dernier en dehors de l'utilisation ponctuelle du club enfants. Un devis pour la location d'un chapiteau a été demandé : pour 1,5 mois environ (2 juillet au 20 août), 150 personnes (10 x 15 m), chapiteau avec parquet, il faut compter environ 3 400 euros TTC (à prévoir en plus une assurance incendie, tempête, etc., soit encore 150 euros).

Pour le CA il semble difficile de ne pas proposer d'animation estivale dans un contexte de plus en plus difficile pour le tourisme d'été. De plus, d'après le calendrier établi, peu de rendez-vous peuvent être déplacés ailleurs et notamment dans la salle hors-sac dont la capacité et la configuration ne conviennent pas. Pour cette dépense exceptionnelle une prise en charge par la collectivité est souhaitable.

L'emplacement idéal pour ce chapiteau serait le pied des pistes dans la partie où la route est la plus large en veillant toutefois à ce qu'il ne gêne pas la circulation ni les travaux au Mollaret.

Le nouveau site Internet

Pour renouveler le site Internet 4 prestataires ont été consultés et 3 ont répondu : Alliance Réseaux, Ski Info, Félix Création. Les propositions tarifaires sont proches entre les 2 premiers prestataires (entre 9 000 et 9 500 euros pour la prestation hors traduction). Pour le 3^e prestataire, le devis est nettement plus élevé (environ 25 000 euros). Par rapport au budget prévu initialement (7 600 euros), ces propositions sont au-dessus.

Après réflexion Alliance Réseaux a été choisi et une commission a été créée qui comprend Nicolas Revol, Norbert Combet, Delphine Ferroud, Michel Donda et Noëlle Noël. Pour la traduction en anglais (environ 3 000 euros), il faudra le provisionner sur le budget 2006.

Calendrier estival

Le calendrier estival a été évoqué avec notamment le passage du Tour de France (19 juillet) avec l'ascension du col du Glandon. Un comité d'organisation mauriennais est en place. Les offices de tourisme agiront ensuite comme des relais locaux pour mettre en place des actions sur leur territoire.

Autres dates : 24 et 25 juin : le rallye équestre ; 23 juillet : la Villarinche (course pédestre) ; vers le 8 juillet (le tour Arvan-Villard étant programmé pour le 14 juillet) : montée cycliste de Cuines.

Enfin, pour l'organisation du 15 Août dernier, une réunion avait été proposée aux associations au printemps 2005 ; sans succès. Une nouvelle tentative sera faite dans ce sens au printemps prochain pour préparer le prochain 15 Août...

[Sources : comptes rendus des réunions du conseil d'administration de la Maison du tourisme du 19 novembre et des 3 et 29 décembre 2005]

(1) Le directeur doit être nommé ou renouvelé, sur proposition du conseil d'administration, par le président de la Communauté de communes. A ce propos, Noëlle Noël a émis le souhait qu'une lettre soit adressée au président de la Communauté de communes pour demander que les membres du conseil d'administration fassent partie de la commission de recrutement du futur directeur si une commission est créée, et Delphine Ferroud, conseillère municipale de Saint-Colomban et membre du conseil de la Communauté de communes, a estimé nécessaire «de donner son point de vue quant au recrutement du directeur».

FESTIVILLARDS

Le programme s'ébauche

Une réunion a eu lieu le 26 octobre pour faire le point sur la programmation du 7^e Festivillards qui se déroulera du 1^{er} au 29 juillet, avec en principe :

- le 1^{er} juillet : chorale locale et le Mandoline club d'Ugine (18 musiciens, environ 458 euros) ;
- le 8 juillet : il est proposé de contacter la troupe théâtrale La Bohème pour savoir si un nouveau spectacle serait possible ; autre possibilité : la compagnie Collectif du ! qui propose deux spectacles : *Concert de chiotte ou Le Propre de l'Homme* ;
- le 14 juillet : idée d'une animation et d'une soirée dansante à Saint-Alban (voir pour un emplacement) ; Noëlle Noël doit contacter un prestataire ;
- le 15 juillet : Erik Lapiet propose un film sur le Zanskar (600 euros) ;
- le 20 juillet : animation enfants avec un après-midi récréatif (date préférée au 19 juillet en raison du passage du Tour de France ce jour-là) ;
- le 22 juillet : soirée cabaret-accordéon, Gigi et Mimo (5 musiciens) ;
- le 29 juillet : Fêtes musicales de Savoie.

Georges Quézel-Ambrunaz a précisé que pour le 14 juillet, il était possible d'envisager la place devant le Triandou en se mettant d'accord avec les gérants, ou l'école au Premier-Villard. Si la place devant le Triandou est retenue, le principe de confier la buvette aux gérants a été adopté.

Pour le théâtre, Maurice Bouchet-Flochet a invité les responsables à effectuer une recherche dans la presse. Pour la soirée avec Erik Lapiet, d'autres prestations sont possibles comme par exemple 300 jours en montagne et un film sur les bergers, pour un coût de 600 euros environ. Georges Quézel-Ambrunaz a invité la Maison du tourisme à rechercher le prestataire retenu lors de la 1^{re} édition de Festivillards (ouverture).

Pour le 22 juillet, Cyril Danrey a été recontacté. Il arrête malheureusement son activité. Il a recommandé des groupes dont le groupe Gigi et Mimo (environ 1 200 euros). Pour la clôture, il y a deux propositions : *Le concerto brandebourgeois* de J.-S. Bach (environ 4 500 euros) ou *Le lac des cygnes*.

Une veillée de Noël sobre et chaleureuse

Comme chaque année, les touristes étaient relativement nombreux pour assister à la veillée de Noël dans l'église de Saint-Colomban. Quant aux Villarins, leur nombre se réduit progressivement.

C'est dommage car les bénévoles qui organisent cette soirée font tout leur possible pour enrichir cette cérémonie, en préparant la crèche et les décorations, en choisissant les chants avec une chorale de circonstance, le tout dans une ambiance tout à la fois sobre et chaleureuse.

Les enfants ont participé avec l'éclairage des lumignons, la lecture d'un texte, et la dépose de l'enfant Jésus dans la crèche. En fin de cérémonie Le Noël savoyard a été chanté et un cadeau offert aux touristes.

L'assistance a été enchantée de cette veillée, et les enfants très curieux devant cette crèche du XVIII^e siècle qui devient rare dans les églises.

Le chocolat et le vin chauds offerts par la commune de Saint-Colomban ont été très appréciés même si une église agréablement chauffée depuis un an rendait cette soirée presque «douillette».

Pour permettre aux «frileux» de participer à cette veillée de Noël – nous pensons surtout aux enfants et aux personnes âgées – l'équipe qui anime cette soirée envisage d'en modifier l'horaire pour Noël prochain en la programmant à 18 h 30 ou 19 heures comme cela se fait dans beaucoup de paroisses urbaines et même de montagne.

Mme Bouchet-Flochet

Mobiliser les compétences et les connaissances locales

Arrivée début janvier 2003, au poste de directeur de la Maison du tourisme de la vallée des Villards, je quitte ces fonctions pour rejoindre la communauté de communes haute Maurienne Vanoise dans une perspective d'évolution professionnelle. *Le Petit Villarin* m'avait donné la parole à mon arrivée, je la reprends à mon départ.

Actions de la Maison du tourisme

En trois ans, c'est à la fois peu – il reste encore beaucoup à accomplir – et pourtant cela nous a permis de faire considérablement progresser le professionnalisme de la Maison du tourisme. « *Tout était à faire* » m'avait-on dit il y a trois ans, maintenant, il reste beaucoup à faire évoluer, à faire progresser. Il s'agit surtout de maintenir la structure à ce niveau de fonctionnement.

Il est important de dire que la Maison du tourisme est aujourd'hui au même niveau de service et d'action que les autres offices de tourisme du massif, ce n'était pas le cas il y a trois ans. A l'heure des bilans, citons quelques actions : création de la carte de randonnées ; refonte des brochures et des documents de la Maison du tourisme ; promotion-communication à l'échelle des Sybelles ; reprise et évolution de la gestion des 15 gîtes communaux ; mise en place de la taxe de séjour et de son suivi ; formation et aptitude du personnel au classement des meublés ; professionnalisation du personnel : formation BTS de Solenn Clavel ; pérennisation de la Sybelles-Villarinche, de Festivillards notamment ; acquisition et mise en place d'une webcam ; mise en place de l'Open-system (réservation en ligne, gestion des disponibilités) ; mise en place de Tc accueil (interface pour alimenter les sites Internet : Sybelles, Maurienne, Rhône-Alpes bientôt) ; en cours : création de cartes postales et création d'un nouveau site Internet.

Il convient de rappeler que la Maison du tourisme a un fonctionnement très particulier comparativement aux autres offices. Ses missions sont plus nombreuses et dépassent les actions classiques dévolues aux offices de tourisme. Elle se mobilise ainsi davantage sur l'année et elle dispose d'un champ d'investigation beaucoup plus élargi.

Au terme de ces 3 ans, l'équipe en place a bien su évoluer avec la Maison du tourisme, avec l'envie de réussir et d'avancer pour la vallée. Des habitudes de travail ont été mises en place. Le bilan humain est très positif. Il me semble primordial de continuer dans cette voie. A titre personnel, j'ai apprécié de travailler pour la vallée et avec ses acteurs. Je pense effectivement que d'être extérieur a été un plus à mon poste pour ne pas perdre de vue les objectifs de la structure et de ma mission.

Les offices de tourisme sont souvent remis en cause, c'est un fait. Si cela peut effectivement se poser, cela méritait d'être apprécié une bonne fois pour toute, d'y apporter une réponse claire et affirmée puis de défendre les positions prises ouvertement. Naviguer à vue, ce n'est pas un gage d'efficacité. Je pensais à mon arrivée que ce point ne se posait plus, j'en doute à mon départ.

Pourtant, en 2005, avec les Sybelles et des projets sur la vallée, cela me semble évident et dommageable de penser le contraire. L'ambition et la politique touristique souhaitées pour la vallée gagneraient à être plus ouvertement communiquées et soutenues pour que nous allions tous dans le même sens. Il faudrait réellement que la Maison du tourisme puisse travailler plus sereinement dans la durée et avec une plus grande autonomie, avec l'obtention de financements pérennes. Cela n'a pas été le cas. Chaque année, le budget a été difficilement obtenu et les financements restent trop incertains. Ce constat méritait d'être débattu avec les élus pour être plus efficace à l'avenir.

Les Sybelles

Les Sybelles sont l'échelle pertinente de promotion et de communication

Les enjeux sont importants. La dynamique Sybelles existe et ne demande qu'à évoluer. Il faut maintenir notre participation à cette échelle et continuer à s'y investir à l'avenir. La vallée, seule, n'est plus l'échelle de promotion et de commercialisation adéquate. La mutualisation des moyens, le niveau critique pour être pertinent et lisible par le client sur un marché concurrentiel est celui des Sybelles. On a reproché à la Maison du tourisme de ne pas promouvoir suffisamment la vallée, il faudrait des moyens considérables pour une légitimité qui n'existe pas. Seules de petites actions ponctuelles peuvent être mises en place, une réelle stratégie non.

L'avenir dans la continuité

J'espère très sincèrement que l'action de la Maison du tourisme se poursuivra dans la continuité de ce qui a été entrepris. Un nouveau directeur recruté au sein de la Maison du tourisme me semble indispensable pour guider la vallée dans son développement touristique. Dès le mois de mai, ce serait l'idéal pour finaliser les projets en cours, préparer la saison estivale 2006, et surtout l'hiver 2006-2007.

En effet, si les projets en cours se réalisent, dès l'hiver prochain il s'agira d'accompagner la vallée dans sa nouvelle configuration. Les enjeux sont importants. Des services seront à développer, l'animation sera vraisemblablement à conforter. La mission d'accueil sera plus conséquente pour la Maison du tourisme qui devra aussi conforter sa politique commerciale initiée par l'Open-system, mettre en place des outils de suivi et de relance de la relation client, valoriser davantage son événementiel aussi... Les idées et les besoins ne manquent pas pour faire progresser le tourisme et le professionnalisme.

Dans l'attente, pour éviter de cumuler trop de retard dans les actions courantes, pour assurer le même niveau de service, pour être présent à l'extérieur et notamment au sein des Sybelles, maintenir trois salariés serait la solution à privilégier (Solenn Clavel étant en grande partie en formation jusqu'en juin prochain).

Les marges de progression

Il me semblerait opportun de tendre vers davantage de concertation et de communication. Se donner le temps d'échanger en fin de saison, en intersaison aussi, pour préparer la saison à venir, avec les élus notamment et les acteurs touristiques, permettraient vraisemblablement de faire émerger les points positifs, les points négatifs, d'identifier les marges de progressions possibles et d'envisager les actions et les projets à mettre en place.

La tendance est aujourd'hui davantage vers ce type de fonctionnement. Il s'agit d'être à l'écoute des clients, d'être réactif, efficace. La gouvernance des stations est un sujet d'actualité qui rejoint pleinement cette préoccupation.

La Maison du tourisme n'est pas suffisamment sollicitée en terme de conseils, de besoins à satisfaire alors qu'elle est bien représentative des attentes de la clientèle. Des connaissances et des compétences existent pourtant, il faut les mobiliser. Pour ma part, il était difficile d'œuvrer dans ce sens-là, d'autres priorités étaient à satisfaire. Il faudrait l'envisager avec l'arrivée d'un nouveau directeur.

Connaissant bien ce territoire maintenant, en gardant toujours mon regard extérieur, je souhaitais faire, à travers cet article, un bilan de mon passage à la Maison du tourisme tout en évoquant l'avenir dans l'intérêt de la vallée.

Karine Decq

Après l'accord commune - Satvac la saison a démarré avec des aménagements

Comme nous l'avions indiqué dans *Le Petit Villarin* numéro 133 (septembre 2005), c'est sur la base de l'accord intervenu lors de la réunion du 17 juin dernier que la commune de Saint-Colomban et la Satvac se sont entendues pour mettre un terme à leur différend qui portait sur le non paiement – par la commune à la Satvac – des pénalités de retard dans la construction de lits, prévues à l'article 3 de la convention de délégation de service public signée entre la commune et la Satvac le 22 décembre 1998.

Le protocole transactionnel qui officialise cet accord, accepté par le conseil municipal, le 30 septembre dernier a été signé le 2 décembre 2005.

Son article 2 précise qu'en contrepartie de l'effacement de sa dette, la commune « s'engage à financer l'équipement du système mains libres [...] mis en place par l'exploitant, et s'engage à s'acquitter au plus tard courant décembre 2005 de l'indemnité compensatrice correspondant à un montant total de 131 546, 69 € HT, les prestations étant établies par le devis de la société AMEC – SPIE, relatif au coût de connexion du réseau d'un montant de 18 046,69 € HT et par le devis établi par la société Skidata en date du 1er août 2005 d'un montant de 113 500 euros HT. » La commune s'engage également à financer les « prochains investissements, à savoir : le téléski du mont Cuinat (saison 2006-2007) et une dameuse ».

Cependant, si ce protocole transactionnel remet le « compteur » des pénalités à zéro, le principe du versement de pénalités pour lits non construits est conservé. Ainsi, « l'indemnité éventuelle, à compter de la saison 2006-2007, sera établie sur la base unitaire de 550 euros par lit au prorata du nombre de lits non réalisés et non exploités, dans la limite d'un total de 700 lits ». De son côté la Satvac s'engage à « s'acquitter auprès de la commune des redevances et taxes dès lors que la réalisation des lits et l'exploitation de ceux-ci seront effectivement assurées, et les pertes d'exploitation supportées par la société seront apurées ».

Naturellement, toutes les procédures judiciaires ouvertes auprès du tribunal administratif de Grenoble par les deux

parties sont désormais sans objet.

Depuis la nouvelle machine de damage (de marque Prinoth-Leitwolf) a été livrée (9 décembre) et le système mains libres installé juste avant l'ouverture.

Ce système – désormais en place sur l'ensemble du domaine des Sybelles – permet de délivrer des forfaits magnétiques qui sont contrôlés par des portillons automatiques au départ de chaque appareil de remontées mécaniques.

Il permettra d'analyser de manière précise les flux de skieurs sur chaque appareil et donc aussi sur chaque domaine des Sybelles. Il présente aussi l'avantage de réduire les temps d'attente aux caisses grâce à la mise en place de nouveaux systèmes de billetterie automatique. Cette nouvelle saison de ski débute avec un certain nombre de changements : l'ancien chef des pistes est remplacé par Jean-François Urbain qui dirige le service de damage (2 ou 3 personnes dont Frédéric Favre-Bonté et Nicolas Rostaing-Troux), l'équipe des pistiers secouristes (composé au total de 7 ou 8 personnes) et le service de nivoculture (Nicolas Revol). Concernant le service des remontées mécaniques, il est à nouveau dirigé par le chef d'exploitation Christophe Ritter.

La station a ouvert la saison et une partie de ses pistes (bas de la station seulement) le 17 décembre, l'ouverture complète étant programmée pour le milieu de la semaine précédent Noël. Mais dans la matinée du 21 décembre, le chalet d'arrivée du téléski de la Charmette a été retrouvé – pour une raison inconnue (les gendarmes auraient été alertés par l'exploitant) – dans la combe de Bellard, à 300 mètres environ de son emplacement. Ce qui a retardé l'ouverture de l'ensemble du domaine skiable et la possibilité de skier sur tout les Sybelles. Suite à cet incident, et face au mécontentement d'une partie de la clientèle, la Satvac a décidé de faire le forfait gratuit durant deux jours, le temps qu'une solution soit trouvée. Pour un vieil habitué des ouvertures à Saint-Colomban : « Il est certain que nous payons cher aujourd'hui le retard accumulé et que les manques de moyens et de motivation se font ressentir. »

Il y avait beaucoup de monde pour les vacances de Noël.

Le groupe Maulin cherche à s'implanter en Suisse

Après avoir repris la Satvac et restructuré le domaine skiable du massif Arvan-Villards en créant les Sybelles, M. Gaston Maulin « s'apprêterait à frapper un grand coup dans l'industrie des remontées mécaniques »(*). Il serait en effet en pourparlers avancés pour reprendre le domaine de la station helvétique de Crans-Montana (160 km de pistes).

Il s'était déjà porté candidat pour la reprise de Pralognan-la-Vanoise, mais les responsables de cette station ont choisi (fin octobre 2005) le groupe vosgien Rémy loisirs (qui exploite depuis 1996 le domaine skiable de Saint-François Longchamp ; chiffre d'affaires du groupe : 33,5 millions d'euros).

Aujourd'hui, Gaston Maulin et son fils Alexandre Maulin posséderaient 100 % de Maulin Montagne Participations, le nouveau holding familial qui contrôle les participations dans les différentes sociétés de remontées mécaniques du domaine des Sybelles et également les participations dans diverses sociétés de promotion et de gestions immobilières. L'activité remontées mécaniques du groupe réaliserait un chiffre d'affaires de près de 6,8 millions d'euros.

Mais ce sont les activités de promotion immobilière qui seraient les plus significatives : « Gaston Maulin s'est substitué aux investisseurs qui ne croyaient pas aux résidences de loisir aux Sybelles, et il est devenu promoteur pour mener à bien un programme de 7 000 lits dont 2 000 sont encore à construire. Cette activité représente un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros. »

(*) Le progrès (édition du 7 novembre 2005).

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves - entretien chauffage



PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

Estivage, affouragement et habitat rural dans les hautes vallées de Maurienne

Dans ce texte publié en 1968 dans la *Revue de Géographie Alpine*, Pierre Bozon essaie de décrire les modalités complexes de la vie pastorale dans l'économie des hautes vallées alpestres. Ceci pour tenter d'expliquer la distinction entre deux grandes formes d'exploita-

tion des pâturages d'été : la petite montagne, où chaque famille s'occupe elle-même de son bétail à l'alpage, et la grande montagne, qui rassemble les troupeaux de nombreux propriétaires sous la gouverne d'une petite équipe spécialisée.

Selon lui : « La crise, qui n'a cessé de s'aggraver depuis cent ans, découle de la distorsion des éléments cohérents de ces systèmes, et comme tout se tient dans les problèmes agraires, la destruction d'un seul pilier entraîne la chute de tout l'édifice. »

Les deux grandes vallées intra-alpines de Savoie, Tarentaise et Maurienne, offrent le contraste de deux formes d'exploitation de l'alpe, la première pratiquant la formule de la grande montagne, la seconde celle de la petite montagne. Malgré la perspicacité de quelques auteurs, cette opposition n'a jamais été clairement expliquée. En fait, on a oublié d'examiner attentivement le deuxième volet du diptyque de l'élevage en montagne, c'est-à-dire celui de l'affourage-

ment pour une très longue saison hivernale, et, plus encore, on a omis de faire l'analyse de ce qu'était l'économie montagnarde jadis, avant les transformations radicales qu'elle a subies depuis un siècle.

Nous voulons essayer ici de montrer ce qu'était cette économie dans les hautes vallées mauriennaises, comment se réglaient les problèmes de l'estivage et de l'affouragement et leurs incidences sur l'habitat, puis quelle a été l'évolution et les conséquences de celle-ci.

1 – La liaison pâturage d'été - pré de fauche

Les hautes vallées de Maurienne comprennent 23 communes s'étendant sur 1 228 km², soit 62 % de la province. Tous les chefs-lieux de commune sont au-dessus de 1 000 mètres, et l'altitude moyenne des 23 chefs-lieux excède 1 350 mètres. Autrefois, l'économie de ces régions élevées était une économie de subsistance, visant à produire, au maximum, pour chaque commune et pour chaque famille, le pain, les légumes secs, les pommes de terre pour la nourriture, le chanvre pour la vêture. L'appoint considérable du bétail, fournisseur lui aussi d'aliments et de vêtements, et en plus de numéraire, faisait de cette économie un système agro-pastoral d'une cohérence remarquable.

Chaque finage communal comprenait en gros deux zones : celle des villages, celle des chalets. La zone des villages se trouvait au niveau des hameaux qui constituaient chaque commune, donc, en moyenne, entre 1 000 et 1 500 mètres d'altitude, mais elle pouvait monter jusqu'à 2 000 mètres dans la haute vallée de l'Arc. Cette zone était le secteur des champs cultivés, des terres consacrées essentiellement à la production des grains, seigle en tête (*lire l'article de Jean Garbolino, page 12*), puis des légumes secs (pois, fèves), du chanvre, enfin des pommes de terre depuis la fin du XVIII^e siècle. Les champs s'allongeaient le long des courbes de niveau, pour faciliter le travail de la charrue; ils se superposaient sur les versants en escalier, séparés les uns des autres par des talus plus ou moins construits, supportant souvent des arbres fourrager, frênes surtout, dont la feuille servait à l'alimentation hivernale du menu bétail. Les murgers d'épierrement, eux aussi complantés de frênes, séparaient fréquemment les quartiers de champs. L'abondance humaine et l'espace agraire mesuré avaient contraint à un morcellement inoui, déjà considérable sur le vieux cadastre de 1730-1740 : la majorité des terres n'avaient pas 5 ares (*NDLR : lire ci-contre*). En tout cas, dans cette zone la terre cultivée accaprait tout l'espace possible : seuls lui échappaient les pentes trop raides, les bas-fonds trop humides, les lieux trop pierreux. Les quelques endroits non labourés portaient soit des bois, soit des prés de fauche, tout comme les bordures des terres, appelées « frontières ». Bref, on retiendra que la zone des hameaux permanents était le secteur des moissons, où le pré de fauche était rare ou absent.

La zone des chalets correspondait aux montagnes, au sens pastoral du

terme. Les chalets, habitat temporaire, s'égrenaient de 1 300 à plus de 2 500 mètres, les plus nombreux se trouvant entre 1 700 et 2 100 mètres, soit, en gros, un demi-millier de mètres de dénivelée avec l'habitat permanent. Ce secteur comprenait deux sortes de terroirs, sans compter les bois d'aulnesverts ou même les forêts de résineux : les pâturages et les prés de fauche. Les pâturages s'étendaient soit à proximité des chalets, soit sur les plus médiocres terrains, les plus vertigineux et les plus maigres étant d'ailleurs réservés aux brebis. La plus grande partie des pâtures estivales était communale, mais il y avait aussi des pâturages privés, appartenant soit à un seul propriétaire, soit indivis entre plusieurs. Mais alors, une règle appelée « élégance » précisait pour chaque propriétaire le nombre de têtes de bétail qu'il avait le droit d'estiver.

En revanche, les prés de fauche étaient toujours propriété privée. Ils étaient au même niveau que les pâturages, parfois même plus élevés que les chalets, car on fauchait jusqu'à 2 400 mètres. Ils occupaient soit les meilleurs endroits, pouvant être irrigués, fumés ou purinés, soit les lieux escarpés, dangereux pour les vaches et trop drus pour être laissés à la dent des moutons. Quoique très morcelés aussi, ils étaient en moyenne dix fois plus vastes que les terres, et ils s'étendaient toujours en longues lanières dans le sens de la pente, ce qui favorisait à la fois la fauchaison et la fenaçon : au pied de la parcelle, souvent proche du chemin, on dressait les « cuchons », meules où s'apprimaient les muletiers assurant le transport aux granges. Les vieux cadastres du XVIII^e siècle nomment ces prés de fauche : « prés de montagne ». Ils assuraient, à coup sûr, 80 à 90 % de l'affouragement hivernal.

Il faut bien souligner la liaison étroite entre le pâturage estival et le pré de fauche, chargé d'assurer la provende hivernale du bétail, cette liaison qui faisait du chalet une sorte de doublet de la maison permanente et du village de chalets une succursale du village d'en bas. Pendant 3 et parfois 4 mois, toute la famille se trouvait rassemblée sur l'alpage, à l'exception des quelques semaines que durait la moisson. D'ailleurs les chalets les plus bas, entre 1 300 et 1 700 mètres, étaient entourés de champs cultivés : ils correspondaient exactement aux « remues » de Tarentaise.

Une double occupation s'offrait aux montagnards. D'abord, tirer parti du bétail estivé, et celui-ci était, en règle

générale, beaucoup plus étoffé que l'hiver. Les montagnards complétaient, en effet, leur cheptel, soit avec du bétail acheté aux foires du printemps, pour être revendu gras à l'automne (Arves), soit avec des vaches et des brebis laitières prises en location : ainsi les vaches du bassin de La Chambre montaient aux Villards, celles du bassin de Saint-Michel à Valloire, celles du Piémont dans la haute vallée de l'Arc ; les brebis du sillon alpin savoyard ou dauphinois gagnaient la vallée des Villards ou celle du haut Arc. Pour les cultivateurs des régions de faible altitude, l'inalpage de leurs bêtes était en somme une opération analogue à celle des Tarins : comme ces derniers, ils confiaient leurs animaux à des spécialistes, moyennant rétribution en nature, généralement à mi-fruit, sur la base de contrôles ou pesées du lait, qui avaient lieu trois fois dans l'été. Les femmes du chalet, les « fruitières » fabriquaient beurre et fromages pendant que les enfants étaient chargés de la garde du bétail. Les hommes, au début de l'inalpage, brico-

laient au chalet ou faisaient provision de combustible (bois de résineux, aulnesverts, tourbe...).

La seconde occupation, la plus astreignante, était naturellement la fenaçon, qui mobilisait tout le monde, car on avait besoin d'une énorme main-d'œuvre pour faucher, râtelier, mettre le foin en meules ou en grosses balles de 60 à 80 kg, serrées dans des cordes à anneaux de bois, appelées « ballons », « barillons » ou « trousses » suivant les lieux. Il fallait surtout évacuer ce fourrage vers le bas : le mulot était l'animal de somme par excellence ; on lui chargeait deux « trousses » de chaque côté du bât, avec en plus, sur le plan du bât, une toile remplie de foin. Un membre de la famille, le muletier, faisait le trajet avec sa bête, trajet qui réclamait 2 à 4 heures aller : deux voyages aller-retour dans la journée, et on comprend que les trois mois d'été étaient considérés comme un enfer (*NDLR : lire le témoignage de Jean-Baptiste Mollaret*,

Lire la suite page 11

La vallée des Villards au XVIII^e siècle : terre morcelée et société inégalitaire

Les livres cadastraux de 1731-1738 offrent, pour la première fois, la possibilité de localiser les familles dans leurs villages respectifs.

Saint-Colomban possède alors 6 gros villages groupant chacun plus de 10 % des feux et, ensemble, plus de 80 % du total ; Lachal, Lachenal, Valmaure et les Roches s'équilibrent à peu près. L'adret l'emporte largement sur l'envers qui n'a que 41,5 % des familles. A Saint-Alban, comme il faut s'y attendre, l'envers n'a que 14 % des foyers et deux villages réunissent 58,8 % des feux : l'Eglise et le Premier-Villard groupent 100 familles alors que le Planchamp et le Rivaud n'en ont que 6

Chaque paroisse possède de nombreux moulins : 4 au Premier-Villard, appartenant à Chaboud-Combaz, Frasson, Gottafrey et Lattard ; 5 à Saint-Colomban, aux mains de Bozon-Meunier en Valmaure, Lambert au Châtelet, Martin-Culet aux Roches, Paret aux Ponts. Les frères Bozon-Maréchal font tourner un martinet sur le torrent des Roches [...].

La terre est fortement morcelée : on dénombre 12 946 parcelles à Saint-Colomban et 10 036 à Saint-Alban. En moyenne, la parcelle ne mesure que 24 ares à Saint-Alban et 60 à Saint-Colomban, cette différence étant due aux vastes pâturages de cette dernière localité. Les petits propriétaires de moins de 2 hectares sont, de très loin, la majorité. Quelques rares fortunes foncières émergent du lot. Assez peu à Saint-Alban, dont on connaît les tendances égalitaires. Notons cependant le notaire François Frasse du Bessay, qui a environ 10 hectares : de beaux champs et une montagne au Mont. Derrière lui viennent les Raymond du Bouchet et du Planchamp. Saint-Colomban recense de bien plus gros propriétaires. Il faut mettre à part deux Dauphinois qui détiennent les vastes pâturages de la Loze, la Cochette et la Grande Maison, dont une bonne partie sera cédée à la France en 1760.

En tête des biens villarins se détache la vaste propriété de la famille noble Martin

qui comprend 388 hectares, auxquels s'ajoutent des pâturages indivis, faisant un total minimum de 686 hectares, soit environ le quart de tout le foncier de Saint-Colomban [...]. Les autres grandes propriétés appartenent toutes à des familles notariales, Rostaing, Girard, Tardy, Lambert, Paret, Martin.

Une douzaine de propriétaires détenaient donc plus de la moitié du foncier de Saint-Colomban : le contraste social était aussi vigoureux qu'au XVI^e siècle. Ils accapraient les beaux prés et les vastes pâturages d'Olle et de Bellard, avec souvent plusieurs « montagnes ». Ainsi Hercules Rostaing, de la Pierre, avec son chalet de Montfroid et un domaine de près de 200 hectares ; Jean-Baptiste Rostaing, de Lachal, (chalets en Pré-Rond et au Plan du Suet) ; Paul Tardy, de la Pierre (La Charavoirin, les Quatre Maisons) ; Louis, son frère (les Quatre Maisons et Sous-le-Col) ; etc.

La résidence des grands possesseurs à l'envers surtout n'est peut-être pas fortuite. Elle serait en relation étroite avec la maîtrise des combes herbagères et, par là, exprimerait une situation très ancienne, qui pourrait remonter à la mise en valeur du pays. La possession des beaux domaines pastoraux aurait pu être à l'origine de l'enrichissement de ces familles qui purent accaparer la fonction notariale, source de nouvelles richesses.

Une fois défaillées les grandes propriétés et les biens des Dauphinois et des Arvains, il ne restait qu'environ un tiers des terres privées à partager entre plus de 200 familles. Parmi celles-ci se détachent encore quelques bonnes maisons, moins riches en grands espaces pastoraux, mais rassemblant quelques beaux champs dans la vallée, comme Benoît Favre-Buisson, Jean Martin-Rosset, Jacques Favre-Novel, du Martinan ; Colomban Paret-Métaz, de Nantchenu ; Claude Paret, Pierre Bozon, de Valmaure.

Pierre Bozon^(*)

(*) Le Pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury (1970).

Estivage, affouragement et habitat rural...

Suite de la page 10

page 12). C'est qu'il fallait 25 charges de mullet pour assurer l'hivernage d'une seule vache. Parfois, comme dans la haute vallée de l'Arc, le foin engrangé dans les chalets était descendu l'hiver en traîneau. C'était un cas rare, parce que, l'hiver, la plupart des hommes émigraient.

Il n'est évidemment pas question d'analyser ici les détails d'une organisation qui variait de vallée à vallée, voire de commune à commune, et même de famille à famille. Mais on soulignera un principe essentiel : le système agro-pastoral en usage en Maurienne excluait automatiquement la formule de « grande montagne », puisque la quête du foin contrainait à la présence permanente au chalet toute la famille, absorbée par les tâches exigées de la juxtaposition des pâturages et des prés de fauche.

D'autre part, ce système avait des conséquences importantes pour l'organisation de l'habitat permanent. Celui-ci, dans sa forme autrefois la plus répandue, était de type élémentaire, groupant sous le même toit tous les éléments de l'exploitation, avec la pratique universelle de la cohabitation avec le bétail. Les plus riches avaient cependant une ou deux chambres, dites d'été, soit à côté, soit au-dessus de l'étable, soit encore formant un nouveau bâtiment à l'écart, mais très exigu. Tout ceci est bien connu. Mais on n'a jamais remarqué, à notre sens, la disposition en hauteur de l'habitation. Celle-ci comprend, au-dessus de l'étable aux murs de pierre, la grange aux parois de pierre et de planches, destinée à recevoir la paille, les fagots de feuilles, les outils aratoires ; elle communique avec l'extérieur soit de plain-pied, soit par un petit escalier. Au-dessus de la grange s'étend un vaste fenil aux parois de planche, auquel on accède par une échelle intérieure. Une telle disposition résulte, en partie, de l'exiguité des emplacements disponibles pour la construction. Mais elle est aussi très bien adaptée au système agro-pastoral et à la technique du transport à dos. La paille était empilée dans la grange, à proximité de l'aire à battre aux grosses planches jointives, et le foin hissé sous le toit sur un clayonnage de perches, où il se conservait parfaitement. C'était bien là une construction à trois compartiments superposés, qui avaient chacun un nom particulier dans le patois local, et la dimension verticale l'emportait sur chacune des distances horizontales.

Même le grenier, ce casse-tête des géographes, trouve sa justification dans le système ainsi décrit. Ce petit bâtiment est appelé, en Maurienne, chambre de bois et, de plus, c'est un meuble qu'on peut démonter facilement et déplacer. C'est, en somme, une armoire extérieure à la maison, dont on avait besoin, non pas tant pour se prémunir du feu (qui les détruisait souvent) que pour loger toutes sortes de denrées et d'objets, qui ne trouvaient pas place dans une grange encombrée de paille et de fagots. Cette chambre de bois, auxiliaire d'un habitat étiqueté, était bâtie en épais plateaux de sapin : aussi disparaît-elle dans les régions pauvres en bois d'œuvre, comme le haut Arc.

Le système agro-pastoral mauriennais paraît donc très cohérent. Il n'en demeure pas moins que subsiste le problème de son opposition complète avec les pratiques utilisées dans les vallées tarines. L'altitude nous semble avoir joué un rôle considérable. Onze chefs-lieux de communes de Maurienne sont à plus

de 1 400 mètres, contre trois en Tarentaise. Or les chalets d'alpage sont aussi hauts perchés qu'en Maurienne. La dénivellation entre habitat permanent et chalet d'estive excède largement celle qu'on constate en Maurienne. Et on a bien montré, pour le cas de Mâcot, que la complexité des migrations avec remues, montagnettes (intermédiaires entre village et alpage), était une conséquence de l'étiement en altitude. La montagnette, cette halte pastorale peu élevée (1 300 à 1 500 mètres à Longefoy, dont le chef-lieu est à 1 167 mètres), évoque un peu la « petite montagne » mauriennaise, avec ses prés de fauche, même ses champs. Car il semble bien qu'en Tarentaise le champ et le pré de fauche n'étaient pas dissociés, de même qu'il est sûr que l'alpage était uniquement un pâturage, où les familles, occupées ailleurs à la fenaison, n'auraient eu que faire.

On peut invoquer également l'infériorité de la Tarentaise en matière de terres labouables : elle produisait en 1821 moitié moins de grains que la Maurienne, ce qui signifie qu'elle avait



■ Prés de fauche en montagne (Sous-le-Col).

moitié moins de champs à ensemencer. Du coup, son économie était beaucoup plus pastorale qu'agraire, et les prés de fauche se trouvaient dans la zone des villages ou des montagnettes, libérant les hauts alpages pour l'unique pâturage estival. Cette différence d'économie est peut-être en partie à mettre au compte d'une différence de climat.

Enfin, on pourrait peut-être incriminer la topographie particulière de chaque finage. Celle-ci, dans les vallées de Maurienne, ne se prêtait pas à l'existence de montagnettes, intermédiaires entre villages permanents et alpages, alors qu'elle devait sans doute s'y adapter aisément en Tarentaise.

2 - La dissociation du pré et du pâturage

Le système agropastoral mauriennais, qui a dû fonctionner pendant des siècles, a commencé à se détériorer dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Deux facteurs sont en cause. C'est d'abord la réduction de plus en plus rapide de la population des hautes vallées, depuis 1848 : elles ont perdu presque toujours plus des deux tiers de leurs habitants, et même près de 90 % dans les Arves et les Villards. Ensuite c'est l'abandon de l'économie de subsistance et donc de la culture des champs. Les deux déclins ont été simultanés, mais beaucoup plus rapide pour le premier que pour le second. Ainsi, par exemple, Saint-Colomban-des-Villards avait en 1914 moitié moins d'habitants qu'en 1848, mais cultivait encore les deux tiers de ses champs. Encore, en 1938, pouvait-on parler d'une Maurienne céréalière, surtout le haut Arc, qui vendait des grains, alors qu'aujourd'hui (NDLR : 1968) les moissons sont à peu près complètement abandonnées. Aussi, les champs sont devenus peu à peu des prés de fauche, mal commodes

d'ailleurs à cause de leur structure allongée selon les courbes de niveau et de leur exiguité. Pendant la période de transition qui se met en place en gros dans la première moitié de ce siècle, l'exploitant est amené à faucher à la fois des prés de vallée et des prés de montagne : le divorce commence entre pré et pâturage, et la famille est contrainte, pendant une période de plus en plus longue, de s'écarteler entre les tâches du village et celles du chalet. C'est cette situation qu'ont observée et analysée les géographes alpins, et ils ont fait le procès de cette formule de « petite montagne », vraiment inadéquate et fort inférieure à la formule de « grande montagne ». En fait, ce n'était pas la « petite montagne » qui était condamnable, mais l'image déformée qu'elle offrait à l'époque.

Nous arrivons maintenant au terme du processus. Les prés de montagne ne sont plus fauchés, sauf exception

(comme à Termignon). Ceux du bas, qui ont pris la place des champs, suffisent amplement pour assurer l'alimentation hivernale d'un cheptel singulièrement réduit par la

dépopulation. La zone des chalets est devenue uniquement un pâturage. Mais alors, pour l'alpagiste, c'est l'éclatement complet de la famille, pendant trois mois et davantage, lourde difficulté qui explique l'abandon rapide des alpages (lui-même cause d'exode), plus ou moins intense suivant les vallées : Saint-Colomban n'a plus que 8 alpagistes (au lieu de 100 avant 1914), Sollières un seul, mais Termignon en compte encore 28, parce que cette commune en est encore au stade d'une certaine liaison pré-pâturage (NDLR : 1968). Le drame réside aujourd'hui en effet dans la difficulté de résoudre le problème estive - affouragement. C'est un dilemme : ou bien toute la famille reste en bas pour récolter le fourrage, mais alors on ne sait que faire du bétail pendant l'été; ou bien on estive encore au chalet, mais on manque de main-d'œuvre en bas pour la fenaison. Il n'est pas surprenant de constater que seules les familles nombreuses réussissent à se partager les tâches pendant la saison estivale. Toutefois il est bon de noter que certains ont opté pour l'utilisation exclusive de l'alpage, négligeant l'affouragement hivernal : ainsi quelques montagnards des Arves mettent des troupeaux de 100 à 150 têtes d'élevage ou de boucherie sur des alpages agrandis par location ou usurpation; ils les vendent aux foires d'automne : c'est un cas spécial, fondé sur une vieille tradition de maquignons.

L'habitat, également, n'est plus adapté. Certes la grange s'est trouvée libérée, depuis le déclin des pailles, mais on y a souvent construit des chambres, et le fenil garde sa fonction pour emmagasiner le plus gros du fourrage. Cela oblige à conserver la technique des balles de foin, alors qu'on pourrait aisément le transporter en vrac sur les chars, qui se sont multipliés depuis la construction de chemins carrossables. La fenaison demeure un travail long et pénible, d'autant plus que

les anciens champs devenus prés sont trop morcelés (et physiquement morcelés par des talus plantés, des murgers), ce qui gêne également la tâche des mottes fauchées.

On a fait depuis longtemps une critique pertinente de la formule de « petite montagne », lui reprochant surtout le gaspillage de main-d'œuvre et le traitement des produits laitiers au hasard de la routine. A vrai dire, la petite montagne est valable économiquement, soit qu'elle se consacre de plus en plus aux bêtes sans lait, soit qu'elle fabrique des produits qui, malgré leur hétérogénéité, trouvent aisément preneur, particulièrement chez les vacanciers originaires du pays. En revanche, il est sûr que le gaspillage de main-d'œuvre est ressenti cruellement, et c'est bien là une des causes de l'abandon pur et simple des alpages. Certes, une reconversion vers une formule de « grande montagne » serait souhaitable, mais elle est singulièrement difficile, et cela non pas à cause de l'entêtement des Mauriennais, de leur individualisme à base de méfiance, dont on parle tant. La cause essentielle en est la sclérose de la structure agraire aujourd'hui anachronique : sauf les pâturages communaux, qui sont les moins fertiles, tous les autres sont énormément morcelés, de même que les anciens prés de fauche ; les propriétés sont inextricablement entremêlées et leurs possesseurs sont bien souvent en indivision depuis des générations et émigrés de surcroît. De plus, les quelques alpagistes restants, qui tirent souvent parti des propriétés à l'abandon, sans parler des transhumants provençaux, sont aussi un obstacle au changement. Et, naturellement, il faut faire une place au traditionalisme, inhérent à toute société rurale, et aggravé encore par une émigration incessante, qui laisse passifs et résignés la plupart de ceux qui n'ont pas encore déserté le pays.

3 - Conclusion

De cette étude on peut essayer de tirer les enseignements suivants :

1 - Un système économique agraire, qui peut paraître aberrant et peu logique, prend toute sa valeur et sa force s'il est replacé dans les conditions qui l'ont vu fonctionner normalement. C'est alors, pour les hommes d'un pays, une réponse particulière fournie aux questions complexes posées par la nature et la civilisation d'une époque donnée. Ainsi, le système agro-pastoral mauriennais et sa formule de petite montagne étaient remarquablement adaptés à la nécessité de pourvoir à l'estive et à l'hivernage du troupeau (d'ailleurs fortement étoffé à la belle saison), tout en assurant la subsistance du groupe humain par la culture des champs poussée à l'extrême. Il était tout aussi logique et valable que le système tarin, à grande montagne, celui-ci résultant d'autres données, surtout, semble-t-il, une économie plus pastorale qu'agraire dans des montagnes d'altitude et de relief différents.

2 - La crise, qui n'a cessé de s'aggraver depuis cent ans, découle surtout de la distorsion des éléments cohérents du système, et comme tout se tient dans les problèmes agraires, la destruction d'un seul pilier entraîne la chute de tout l'édifice. La rigidité des structures agraires et des mentalités, modelées les unes et les autres par de longs siècles, est responsable de la quasi-impossibilité de transformation.

Pierre Bozon

La vallée des Villards au XVIII^e siècle : une vallée riche en céréales

Au début du XVIII^e siècle l'agriculture n'a pas fait beaucoup de progrès, le matériel utilisé non plus(*). Les rendements sont faibles (3 pour 1), la disparité est grande entre les paroisses de plaine et celles de montagne.

A peu près partout en Maurienne, on récolte du seigle, de l'avoine, et de l'orge. Le pain journalier est un mélange de ces 3 céréales, le pain de seigle pur étant réservé pour les fêtes. L'orge, débarrassé de son enveloppe, est cuit en gruau dans la soupe et sert à faire le pain si la récolte de seigle est mauvaise. Ne dit-on pas grossier comme un pain d'orge ? Dans les années de disette, le pain peut contenir toutes sortes d'ingrédients : fèves, farine de glands, pépins de raisin et même coques de noix broyées ! Le froment, pour celui qui le cultive (en plaine principalement), est destiné à la vente ou est consommé dans les grandes occasions. Le seigle, moins exigeant en fumure que le froment, est la céréale la plus courante. Parfois, en altitude, on doit attendre 13 mois pour qu'il arrive à maturité ce qui impose de laisser les terres improductives une année sur deux. Une variété intéressante, appelée seigle des Alpes, est particulièrement résistante et adaptée aux terrains montagneux. La paille de seigle est utilisée partout pour la couverture des toits.

On pratique l'assolement qui consiste à diviser les terres labourables en plusieurs parties qui sont alternativement destinées aux récoltes puis à la jachère. Le seigle se sème en septembre pour une moisson au mois d'août tandis que l'orge et l'avoine se sèment au printemps.

A l'époque, on distinguait deux types de céréales : le bled (bled doit être compris comme céréale) d'automne appelé aussi bled de la saint Michel, c'était le froment et le seigle, et le bled de printemps ou de Pâques, c'était l'orge et l'avoine.

La récolte des céréales se fait surtout à la fauille, appelée « volan ». Puis une fois entrée dans les granges, la récolte est battue au fléau sur un plancher de bois. Contrairement au froment et au seigle, l'orge nécessite un foulage pour être décortiqué en douceur et éviter l'écrasement.

Deux rapports du sieur Bouttaz (Saint-Jean-de-Maurienne), qui rend compte de l'état de l'agriculture mauriennaise à l'intendant de Savoie, nous permet de cerner l'état de l'agriculture aux Villards à cette époque. Ainsi, le 26 juin 1735, le sieur Bouttaz indique Saint-Colomban comme une « paroisse dans laquelle on ne sème aucun froment, et où il n'y a aucun arbre fruitier ni vignes », et Saint-Alban comme une « paroisse dans laquelle on sème quelque peu de froment, et où il n'y a aucun arbre fruitier ni vignes ». Le 28 janvier 1741, il établit un rapport par paroisse dans lequel il cite le nom de chaque particulier disposant d'un surplus de bled (« au delà de leur nécessaire ») issu de la récolte de 1740 (chaque valeur est donnée en carte, valant 13,34 litres, mesure de Saint-Jean-de-Maurienne). A Saint-Colomban, il chiffre le surplus à 800 cartes de céréales dont 420 de seigle, 140 d'avoine et 240 d'orge. A Saint-Alban, il réper-

toire 1 160 cartes de céréales comprenant 535 cartes de seigle, 279 d'avoine et 346 d'orge.

Ces surplus ne sont pas négligeables et représentent 6 % des récoltes de Saint-Colomban et 13 % de celles de Saint-Alban.

Parmi les propriétaires de récoltes « excédentaires » on trouve, à Saint-Colomban, les noms de François Paret et Jean Sallier (qui détiennent à eux seuls 200 cartes soit 25 % de l'excédent de Saint-Colomban), Etienne, Martin et Louis Lambert (90 cartes), Jean-Baptiste Rostaing (80 cartes), etc. A Saint-Alban, c'est le révérend Antoine Garin, curé, qui vient en tête avec 100 cartes, suivi de Colomban Gottafrey, Jean-Claude Frasson, Joseph Frasson, Jacques Ruffin, Alban et Antoine Cartier, etc.

Le 5 avril 1738, toutes les opérations concernant la mappe étant effectuées, le bureau de la péréquation générale, publie le classement, en 5 catégories, des paroisses de Maurienne, œuvre des estimateurs Bellemain, Dubois, et Grillet sous l'autorité du comte Bonnau, intendant général.

La 3^e catégorie comprend : Argentine, Saint-Pierre de Belleville, Saint-Alban d'Hurtières, Saint-Georges d'Hurtières, Notre-Dame-du-Cruet, les Chavannes, Saint-Alban-des-Villards, Saint-Jean d'Arve, Villarembert, Montaimont, Fourneaux, Montricher, Sollières, Avrieux, Epierre. Avec pour commentaires concernant Saint-Alban : « celle cy de même pour avoir les 3/5 de ses fonds cultifs de médiocre bonté en champs et prés, compris l'avantage de ses communaux qu'elle a au delà du nécessaire et débite ses denrées à Saint-Jean-de-Maurienne et ailleurs »

La 5^e catégorie comprend Saint-Colomban-des-Villards, Montgellafrey, Montsapay, Montrond, Valmeinier, Bessans-Bonneval. Avec pour commentaires concernant Saint-Colomban-des-Villards : « celle cy de même pour avoir les 4/5 de ses fonds cultifs de la 5^e bonté en champs et prés, compris aussi l'avantage de ses communaux qu'elle a au delà du nécessaire et débite ses denrées à Saint-Jean-de-Maurienne et ailleurs ».

Le classement des paroisses villardines confirme que les conditions de vie et de travail y étaient dures et pénibles.

Pour terminer, un auteur inconnu indique en 1756 les productions des 2 paroisses (les céréales sont comptées en cartes et le foin en quintaux) : froment : 100 pour Saint-Alban (125 pour Saint-Colomban) ; seigle : 3 000 (4 000) ; orge : 5 000 (7 000) ; avoine : 1 000 (2 000) ; et foins : 1 500 (2 000).

Ces quelques extraits montrent une vallée tournée vers l'agriculture où l'on ne souffre pas du manque de céréales, contrairement à la haute Maurienne. A noter que, bien que la pomme de terre (appelée tartifile) soit arrivée en Savoie dès le début du siècle, aucun rapport ne la mentionne : elle est si peu appréciée qu'elle n'est pas plantée ! Elle ne fera son apparition que dans le dernier quart du XVIII^e siècle. Et en 1818, Saint-Colomban aurait produit 3 000 quintaux et Saint-Alban 1 500 occupant 3 à 5 % des terres. En 1862, ce taux passe à 20 % !

Jean Garbolino

(*) D'après Daniel Déquier, Marie-Claire Floret, et Jean Garbolino : La Maurienne en 1730 d'après le cadastre sarde, Editions Roux (décembre 2003).

TÉMOIGNAGE

Si les mesures pouvaient parler...

Une mesure n'est que le fantôme d'une maison où des générations ont vécu autrefois. Maison simple, construite en pierre sèche ou en pierre et terre de glaise en guise de ciment. La toiture est en chaume ou en chaume et en planches. Depuis longtemps oubliée, elle attend de disparaître discrètement, engloutie par la luxuriance de la végétation, redevenant une substance de la nature, un monde qui fut déjà le sien.

Au cours d'une randonnée dans les alpages vous aurez certainement l'occasion de voir une de ces vieilles maisons, plus ou moins délabrée.

Le plus souvent elle est adossée à la pente ou à une grange aussi misérable qu'elle comme pour mieux résister aux coups du temps. Si vous ne voyez pas de ruisseaux alentours, c'est qu'il y a une source car avant de construire, nos ancêtres s'assuraient d'avoir de l'eau à proximité en la captant non loin et en l'amenant en creusant une rigole. Ces alpages étaient privilégiés car, pour d'autres, le débit de la source était plutôt avare ou se tarissait comme ce fut le cas à Longecombe durant l'été 2002. Parfois aussi fallait-il la puiser avec des seaux dans un ruisseau coulant en contrebas.

Si vous vous approchez des lieux vous pourrez voir quelques vestiges muets qui disent cependant tant de choses.

C'est là le territoire d'une ou de plusieurs familles de jadis ou celui de familles d'une génération plus proche et que l'on a le plus souvent connues soit même.

Devant la porte, un banc de pierre reste le témoin des soirs d'été où, quand après avoir fauché et fané durant de longues journées, on mangeait une bonne soupe d'où s'étriaient les multiples fils d'argent d'un copieux morceau de tomme grasse. L'on pouvait bavarder un moment en famille ou avec les voisins ou tout simplement souffler un peu avant d'aller dormir non sans avoir au préalable, le nez en l'air, interrogé le ciel pour savoir si faner le lendemain serait possible. Attenant à l'une des jasses (écurie de montagne) ou de ce qu'il en reste (quelques poutres obstinées en délimitant la surface initiale) voilà le poulailleur ou la betta (local) des cochons.

Si l'espace d'un moment vous voulez voir revivre ces lieux, imaginez une maison avec des enfants se chamaillant, une cour avec des poules et des canards, et des cochons en liberté, rassasiés de petit lait et de bas beurre, se vautrant dans les rumex et les orties pour y trouver un peu de fraîcheur. Autant d'animaux qui fournissaient pour l'hiver une viande savoureuse au goût noisette, inoubliable, et depuis si longtemps à jamais disparue de nos tables.

Imaginez aussi que là, tout près, le m^{lat} (le muletier) attelle sa monture pour descendre au village un chariot de foin. Une fois celui-ci chargé, il a pris soin de coincer délicatement entre deux rangées de barillons une plaquette ou un rouleau de beurre, une boîte d'œufs, toute ou partie d'une tomme faite, une bouteille de lait bien enveloppée au frais dans de grandes feuilles de rumex, mais aussi un morceau de jambon cuit dans la

soupe au choux de la veille. Toutes ces victuailles, le lait en particulier, comprenaient en général ce que l'on appelait si justement d'ailleurs le repas d'*ou m^{lat}ers* (des muletiers).

Enfin, imaginez le berger, musette en bandoulière contenant des tartines de beurre ou un morceau de pain et de tomme, et son chien qui l'aide à rassembler les vaches à la sortie des jasses pour les conduire aux pâtures.

Moi, ici, chaque fois j'ai la vision et le souvenir vivace de la maîtresse des lieux aux rires si faciles et si retentissants, solide, chaussée de sabots de bois, et toujours toute de noir vêtue... Parfois elle s'occupait à faire sécher des bouses et des briquettes de tourbes, étalées sur de grandes pierres plates, qui nous servaient ensuite de combustible (car la provision d'arcosses, de genièvre, et de rhododendrons secs pour allumer le feu n'était point gaspillée), si efficace qu'on en oubliait l'odeur acré de leurs fumées.

Une odeur qui était certes tenace dans les vêtements mais que je n'ai jamais dédaignée, bien au contraire. Je revois aussi la silhouette de son compagnon aux yeux d'un bleu si rare, à la belle moustache grisonnante, qui était un fidèle habitué des foires alentours et des transactions bovines, passionné d'élevage.

A une extrémité de la cour, bien enfouie dans le sol, sous sa lourde couverture de lauzes et de gazon, le *fridet* (cave de montagne installée sur un ruisseau), intact mais sans porte, semble bailler... Un peu en contrebas la source intarissable et si fraîche serpente dans la verdure se souvenant du temps bien lointain déjà où la ménagère lui confiait le linge qu'elle faisait ensuite sécher sur l'herbe, et du seau en bois où elle lavait soigneusement la battue de beurre couleur or et si parfumée.

A l'automne la nature offre une palette de couleurs variées et inimitables comme le rouge pourpre des feuilles de plants d'airelles et la couleur de flamme des myrtilles. L'emportant largement, fier de sa robe permanente, le genièvre aux baies d'argent rappelle à lui seul, comme pour mieux le faire regretter, la couleur dominante du défunt été. Lassent d'être belles, les fleurs les plus tardives ont dit un dernier au revoir sur les versants et dans les combes. Les sonnailles ne tintent plus et certains oiseaux sont repartis sous d'autres cieux. Bientôt, et pour de nombreux mois, la neige recouvrira ces vestiges du temps passé. Mais le printemps reviendra fleurir violettes, narcisses, trolles, etc. Et dès l'aube, les alouettes commenceront leurs ballets incessants, s'égoisant de leurs chants en s'élèvant très haut vers le ciel. Se hasardant pour la première fois hors du terrier sous l'œil vigilant de leurs parents, les petites marmottes verront enfin la lumière en découvrant leur territoire et la présence de l'aigle. A nouveau les rumex envahiront la cour et ses abords, et les orties grimperont à l'assaut des murs.

Une mesure n'est qu'une maison trop veille, délaissée, abandonnée, qui ne veut pas mourir. On ne voudrait pas la voir mourir.

Jean-Baptiste Mollaret

AFP INTERCOMMUNALE

Vers la création d'un service de gestion et d'exploitation du bois ?

Si l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale a été longue à se mettre en place, elle semble désormais jouer pleinement son rôle dans la reconquête des terres exploitable. Et courant octobre deux réunions ont eu lieu, une du conseil syndical (15 octobre, pour trancher un litige) et une assemblée générale (29 octobre, pour modifier les statuts sur un point).

Le 15 octobre le conseil syndical avait à régler un problème entre deux locataires de l'AFP : durant les mois d'août et septembre derniers, un éleveur (Chantal Pacton) a «amené des vaches et des engins à moteur» sur des terrains qui sont loués par l'AFP à Michel Darves-Blanc. Après avoir pris connaissance des faits rapportés par Pierre Noël, directeur de l'AFP, qui s'était rendu sur les lieux avec le directeur adjoint et l'un des plaignants (M. Jean Chaboud-Crousaz), le conseil syndical a décidé d'appliquer des sanctions financières (prévues au bail) «pour ne pas laisser se développer l'anarchie dans l'AFP».

Revenant sur l'extension du périmètre de l'AFP au secteur du Banchet (secteur situé en contrebas de l'église de Saint-Alban et non du Bessay comme indiqué par erreur dans le dernier numéro du *Petit Villarin*), suite à une remarque de Jacques Maurino qui considère que la procédure suivie dans cette affaire est contraire à deux articles du Code rural, le directeur a signalé que l'assemblée générale d'août avait simplement voté le principe de cette extension, mais que naturellement le reste de la procédure se ferait conformément aux textes en vigueur.

Au cours de cette réunion, Emile Quézel-Yoyon, directeur adjoint de l'AFP, a signalé qu'une aide de la Région était possible pour cette opération et les nettoyages futurs. Edmond Lauminy pour sa part a indiqué que cette aide serait la bienvenue car selon lui, «les 20 000 euros annuels consentis par la Communauté de communes (soit 200 000 euros sur 10 ans) sont insuffisants vu la rapidité de l'envahissement des bois et des broussailles».

Suite à ces remarques, le conseil a décidé de prendre contact avec la Région (M. Guelpa) pour mettre en place la procédure d'extension, et créé un groupe de travail chargé de suivre ce dossier (Pierre Noël, Michel Donda, Albert Cartier et Joany Darves).

Enfin le conseil a décidé d'adhérer à la société d'économie alpestre de Chambéry pour bénéficier de ses aides et de ses conseils, et accepté de transférer le bail établi entre l'AFP et Ulysse Darves-Blanc au profit de Chantal Pacton qui prend la succession de son père au 1^{er} janvier 2006.

Lors de l'assemblée générale du 20 août dernier (*Le Petit Villarin*, numéro 133, septembre 2005), il avait été décidé de programmer les assemblées générales à la Toussaint au lieu du mois d'août. Mais pour cela il fallait qu'une assemblée générale extraordinaire modi-

fie les statuts. Celle-ci s'est donc tenue le 29 octobre 2005 à la mairie de Saint-Alban. Elle a réuni 23 personnes. Par le jeu des procurations (chaque propriétaire pouvant avoir jusqu'à trois procurations) 79 voix étaient disponibles.

En préambule à la discussion, le directeur a rappelé que ce changement était motivé par le fait que «l'été est encombré de beaucoup de manifestations et de réunions. D'autre part, fixer la date de l'assemblée générale à la fin octobre permet de présenter aux propriétaires les projets de travaux avant d'engager les entreprises, et donc d'effectuer des modifications éventuelles qui seraient demandées par ceux-ci. De plus, à cette période de l'année, l'exercice de l'AFP est pratiquement terminé, ce qui permet de faire voter le compte administratif ainsi que le budget prévisionnel de l'année suivante».

Cette proposition de changement de date a été adoptée à l'unanimité des présents.

Un débat s'est ensuite instauré qui a d'abord porté sur les travaux en cours. Le directeur a fait circuler les photos qu'il a prises sur le chantier de débroussaillage et les propriétaires se sont montrés satisfaits de l'embellissement paysager et de l'amélioration agricole résultant de ces travaux.

La question de la récupération des bois a ensuite été abordée. Le directeur a exposé les efforts accomplis par le conseil syndical pour prévenir les propriétaires concernés et les inviter à récupérer au plus vite leurs bois même si cette question est difficile du fait de l'extrême morcellement des parcelles.

Edmond Lauminy est revenu, devant les propriétaires – qui l'ont approuvé –, sur le fait que l'envahissement des bois progresse toujours dans la vallée malgré les efforts de nettoyage accomplis. Il a souhaité que la Communauté de commune double son effort financier annuel (actuellement 20 000 euros par an sur une période de 10 ans) sur une période assez longue afin de renverser cette tendance. Sur ce point, le directeur a expliqué que l'envahissement par les bois est un problème d'ensemble qui dépasse le cadre de l'AFP. Il est apparu nécessaire pour les participants que la Communauté de communes ait une politique globale plus volontariste pour répondre à ce défi.

Cette politique devrait viser deux objectifs : «desserrer l'étreinte du boisement, pour recréer un paysage, et répondre au soucis des gens d'avoir du bois facilement. Pour cela, il faudrait créer un service intercommunal d'exploitation et de gestion du bois qui agirait sur demande des gens et nettoierait également les parcelles à l'abandon».

Pour conclure Pierre Noël a indiqué qu'il se proposait d'approfondir cette question dans les mois prochains pour faire des propositions à la Communauté de communes.

[Sources : comptes rendus officiels des réunions du 15 octobre et 29 octobre 2005]

POINT DE VUE

Pour un développement durable

Après les différentes réunions de l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale, je voudrais revenir, à titre personnel, sur différents points qui me semblent importants et notamment sur l'orientation de l'AFP.

Tout d'abord, il faut se féliciter du travail de débroussaillage rapide et efficace accompli cette année par l'entreprise de Peisey-Nancroix ; le bois de chaque propriétaire a été déposé en bordure de route et chacun a pu récupérer son bien dans de bonnes conditions. Il faut souligner qu'une meilleure organisation du conseil syndical a contribué au succès de cette action de débroussaillage.

A ce propos, l'an dernier j'avais suggéré à l'AFP de saisir l'opportunité de la présence des entreprises sur le terrain pour que les propriétaires qui le souhaitaient fassent couper leur bois moyennant une somme modique ; cette année, pour deux propriétaires demandeurs, j'ai sollicité l'entreprise en ce sens, en début de chantier, et M. Villibord m'a donné un accord de principe dans la mesure où le chantier avancerait sans heurts. Et c'est avec plaisir que j'ai constaté que ce travail avait non seulement été réalisé mais qu'il avait été fait gratuitement, ce dont il faut remercier l'entreprise. Cependant, le déssouchage n'a pu être fait, faute de matériel adéquat ; mais l'opération sera effectuée dès la fonte des neiges.

Parmi les règles qui justifient l'existence et l'action de l'AFP, il en est une essentielle et obligatoire : l'entretien des parcelles confiées aux agriculteurs qui se sont engagés avec un bail. La commission *ad hoc* s'est rendue sur les divers secteurs et a pu constater que des efforts avaient été faits mais qu'ils restaient insuffisants ; dans tous les secteurs (sauf celui attribué à Thierry Martin-Cocher), certaines zones ne sont pas entretenues. Il est vrai que tous les agriculteurs n'ont pas tous les mêmes moyens techniques...

Enfin, concernant l'extension de l'AFP au secteur du Banchet et derrière l'église, certes, un vote de principe pour cette extension est intervenu lors de l'assemblée générale du 20 août dernier grâce aux pouvoirs récupérés pour l'occasion. En effet, ce jour-là, seulement 24 personnes (dont les membres du conseil syndical) représentaient 237 propriétaires ! Ce vote, non significatif, est d'ailleurs entaché de nullité si l'on se

réfère à la loi régissant les AFP autorisées – article R 135-7 du Code rural – qui stipule que «doivent être annexés au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive d'une association foncière pastorale autorisée où d'une assemblée générale ayant pour objet l'extension du périmètre d'une telle association, les engagements retenus, conformément au 2^e alinéa de l'article L 135-3, en vue de l'acquisition des terres qui pourront être délaissées, suivant leur situation et leur valeur» (décret n° 73-26 du 4 janvier 1973, article 7). Une consultation réglementaire doit donc être organisée dans les meilleurs délais auprès de tous les propriétaires qui devront se prononcer par écrit pour ou contre cette extension.

Pour ma part, je me pose la question de savoir s'il faut continuer dans cette voie du «tout AFP». En effet, à l'heure où les coûts de l'énergie (fioul, électricité, etc.) augmentent considérablement – et cela devrait malheureusement perdurer – le bois de chauffage présente un intérêt croissant. Certes, les arbres de faible diamètre (jusqu'à 12 cm) coupés par l'AFP peuvent dépanner momentanément, mais en procédant à des coupes de bois de diamètre supérieur, sur demande ou avec l'accord des propriétaires, cela permettrait de constituer de véritables et substantielles réserves de bois de chauffage.

En conséquence, il faut favoriser l'approvisionnement en bois de chauffage en réhabilitant les chemins pour les rendre utilisables au transport, en aidant les personnes non équipées pour le bûcheronnage, et en aidant les personnes âgées à s'approvisionner. Ce faisant, nous augmenterons aussi la surface des prairies nécessaires à l'agro-pastoralisme, et, dans cette optique, le débroussaillage se limiterait au traitement des broussailles, vernes, épinettes, orties.

En somme, l'argent public, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, doit être dépensé au service de tous nos concitoyens sans exception, et l'AFP doit rester à leur écoute et s'adapter à leurs besoins. Tout autre objectif, en dehors de l'intérêt général, devant à mon sens être écarté purement et simplement.

Emile Quézel-Yoyon(*)

(*) Emile Quézel-Yoyon est directeur adjoint de l'AFP intercommunale et conseiller municipal de Saint-Alban.

AFP DE LA COMBE DU NANT

Concilier tous les besoins

Un échange a eu lieu entre les conseillers syndicaux le 1^{er} octobre sur les résultats négatifs de l'assemblée générale du 13 août 2005. Il s'en dégage deux idées.

D'abord il paraît important aux conseillers syndicaux de répondre à la forte inquiétude de certains propriétaires concernant leurs possibilités d'accéder aux arbres poussant sur leurs terrains afin de les couper ou de les vendre. Le 25 octobre, le conseil syndical a donc effectué une visite du secteur en compagnie d'un conseiller forestier de la chambre d'agriculture, pour examiner avec lui comment progresser dans la gestion qualitative des bois dans le secteur de l'AFP, avec pour objectif la coordination des besoins en bois des propriétaires, à court, moyen ou long terme, et de ceux des éleveurs. Trois types de zones ont été définies :

• des parcelles à vocation purement forestière, consacrées à l'exploitation du bois

vendu au profit des propriétaires qui le souhaitent ;

• des parcelles à vocation pastorale, mises en valeur par un simple débroussaillage et louées par convention à des exploitants avec un contrat d'entretien ;

• des parcelles à vocation mixte où du bois serait sélectionné pour une exploitation dans 20 ou 30 ans, et où le pâturage serait éventuellement possible.

Enfin, le conseil syndical a tenu à réaffirmer que l'AFP de la combe du Nant veut s'attacher à diversifier les types d'élevage dans le secteur qui la concerne : bovins, caprins et ovins. En particulier, la réintroduction de troupeaux de vaches laitières sur le secteur est une nécessité.

Ces idées pourraient se concrétiser dans les zones où la grande majorité des terrains a été confiée à la gestion de l'AFP. A suivre en assemblée générale 2006...

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires Spécialités locales et régionales

73130 St COLOMBAN DES VILLARDS

Tél. 04 79 56 25 33

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE

- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin



Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44

1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Étienne-de-Cuines

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
15 OCTOBRE 2005

En préambule, le maire donne lecture de deux courriers :

• signature du registre des délibérations : le maire a interrogé par écrit la sous-préfecture sur le fait que deux conseillers (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) refusent de signer le registre, contrevenant ainsi à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales. La réponse de la sous-préfète indique que « *l'inobservation des dispositions portant sur la motivation et la signature n'entraîne pas la nullité de la délibération* ».

• mention de Emile Quézel-Yoyon sur le registre des délibérations à la date du 12 août 2005. Cette mention indique que le maire a donné une « *version totalement erronée* » et pouvant « *être interprétée comme fallacieuse* » du rendez vous annulé in extremis par Me Martin, avocat de Emile Quézel-Yoyon, le 17 mai 2005. Le maire donne lecture d'un courrier de Me Ollivier, avocat de la commune, confirmant en tout point la version du maire.

Après ces lectures, le compte rendu de la séance du 17 septembre 2005 est adopté par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

1 - Réserve communale de sécurité civile

La loi du 13 août 2004 a créé cette réserve qui permet au maire de disposer d'un corps de bénévoles en cas de sinistre sur la commune. Elle est composée de bénévoles, sans critères particuliers de recrutement, qui sont assurés par la commune, indemnisés en cas de perte de salaire, et qui peuvent être appelés par le maire en cas de besoin, en fonction de leurs compétences. Le conseil adopte le principe de création de cette réserve, sous condition de connaître le coût de l'assurance à souscrire par la commune.

2 - Café du Merlet

Par délibération du 23 octobre 2004, la commune a mis à disposition de Mme Marie Picavet et de M. Marc Estrade (gérants du Tiandou), à titre d'atelier de confection de marionnettes, l'ancienne salle du café du Merlet pour un an renouvelable par convention expresse. Après un débat qui fait ressortir que, par suite de retard dans la livraison des appartements du presbytère, la salle a été utilisée jusqu'en juillet 2005 comme garde-meuble, et que l'atelier

est maintenant opérationnel et qu'un projet pédagogique comportant notamment des visites de cet atelier est prévu pour cette année scolaire avec l'école intercommunale, le conseil décide de reconduire la mise à disposition à titre gracieux du café du Merlet, par 7 pour et 2 contre (Daniel Quézel-Ambrunaz et Christian Roche). Le conseil se prononce ensuite sur la durée de la mise à disposition et vote sur deux propositions : jusqu'au 30 juin 2006, 3 voix (Michel Donda, Daniel Quézel-Ambrunaz, Christian Roche) ; jusqu'au 31 octobre 2006, 6 voix. Une convention de mise à disposition jusqu'au 31 octobre 2006 sera donc établie ; elle mentionnera une redérence pour l'utilisation de l'électricité. M. et Mme Estrade se sont engagés à faire visiter l'atelier au cours d'une journée « *porte ouverte* » pendant les fêtes de Toussaint 2005 [NDLR : cette journée porte ouverte n'a pas eu lieu].

3 - Etablissement du Triandou

L'établissement commercial le Triandou est affermé à M. et Mme Estrade par une convention de délégation de service public qui établit les droits et devoirs des deux parties. Après 10 mois de présence des fermiers au Triandou, il leur apparaît que les horaires mentionnés dans la convention ne sont pas adaptés au fonctionnement réel de l'établissement et ils proposent de fixer de nouveaux horaires par avenant à la convention. Après un large débat où il apparaît que la convention n'a jamais été respectée en ce qui concerne les horaires et qui fait ressortir également plusieurs autres dysfonctionnements, le conseil adopte les horaires suivants :

- basse saison : de 9 heures à 14 heures et de 18 heures à 21 heures, 6 jours sur 7 (fermeture le dimanche, sauf sur réservation 48 heures à l'avance, pour repas ou petits déjeuners) ;
- haute saison : de 10 heures à 22 heures, 7 jours sur 7.

Ces horaires, adoptés par 6 voix pour, 2 contre (Daniel Quézel-Ambrunaz et Christian Roche) et 1 abstention (Armand Cartier-Lange), sont des horaires minima d'ouverture, les fermiers pouvant augmenter les plages horaires en fonction de la clientèle. Il sera mentionné dans l'avenant qu'en cas de non-respect des horaires, des mises en demeure pouvant entraîner la rupture de la convention seront effectuées par le maire.

4 - Route et du lotissement du Mollard

Le hameau du Mollard est desservi par un chemin rural qui a été enrobé pour adapter ce

chemin, piétonnier et muletier à l'origine, à la circulation automobile. Etroit, car contraint par les constructions existantes, très pentu, il n'est pas utilisable par les véhicules de sécurité et par les poids lourds, ce qui rend très difficile l'exécution de chantiers ou les livraisons, par exemple de foin domestique. La voie de désenclavement du Mollard figure de façon récurrente dans les projets communaux, et sur l'ancien POS de la commune figurait même un emplacement réservé partant derrière le presbytère et aboutissant approximativement au hameau. Ce tracé, en apparence très simple, n'avait fait l'objet d'aucune étude, aucun relevé topographique, pourtant indispensable, n'ayant été effectué.

Aussi, dès l'élection municipale de 2001, le conseil municipal, décida de lancer l'étude (7 avril 2001) et désignait, après consultation, un géomètre expert (14 avril 2001, 9 juin 2001), qui procédait immédiatement au relevé topographique de toute la zone nécessaire au projet. L'étude de la voirie a été confiée à la subdivision d'Aiguebelle de la DDE par délibération du 1^{er} septembre 2001. La future voie nouvelle desservant des terrains constructibles, une mission était confiée à l'agence Barbeyer et Dupuis, chargée par ailleurs du PLU de la commune, pour étudier l'urbanisation du secteur. Le projet établi par la DDE et l'agence Barbeyer et Dupuis était approuvé à l'unanimité par le conseil municipal le 1^{er} juin 2002. Par la suite, un projet alternatif, dit « *rectiligne* », étudié à la demande de deux conseillers municipaux, a été proposé au conseil municipal qui l'a approuvé à l'unanimité le 11 octobre 2003, avec demande d'une étude complémentaire

sur l'urbanisation du secteur, le nouveau tracé étant incompatible avec le projet urbanistique précédent. Cette étude a fait ressortir que, à coût sensiblement équivalent, voire inférieur, le premier tracé, dit en Z, présentait plusieurs avantages sur le tracé rectiligne, notamment en ce qui concerne la desserte du lotissement communal de la Doata. Après comparaison attentive des deux solutions, le conseil municipal revenait sur sa délibération du 11 octobre 2003 et décidait de choisir à nouveau le tracé initialement choisi (17 avril 2004, 7 voix contre 2) et de demander la mise à l'enquête de la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire. Les deux enquêtes se sont déroulées conjointement du 13 juillet au 16 août 2005 inclus, en période de forte affluence de résidents principaux et secondaires dans la commune. Ce qui a permis aux opposants à ce tracé (dont la pétition aurait recueilli près de 110 signatures) de faire valoir leurs arguments.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 26 septembre 2005. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur a décidé par 7 voix pour et 2 contre (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) : d'approuver les conclusions du commissaire enquêteur pour l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour le projet de désenclavement du hameau du Mollard et pour l'enquête parcellaire correspondante, et de s'engager à prendre en compte, dans la mesure du possible, les observations et les demandes formulées par le commissaire enquêteur.

5 - Communauté de communes (lire ci-dessous)

6 - Divers

• La commune de Saint-Alban compte trois employés, deux à temps complet et un à temps partiel.

Deux des employés perçoivent une prime de fin d'année calculée sur la base d'un treizième mois. Le conseil décide d'étendre cette mesure à Mme Nathalie Darves-Blanc, recrutée depuis le 1^{er} octobre 2004. La mesure valable pour l'année 2005 prendra effet au 31 décembre 2005. Adopté à l'unanimité des 7 conseillers présents (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon ayant quitté la séance).

• Par suite du transfert aux départements des routes nationales, la Voie Sacrée, qui permet en 1916 l'accès au champ de bataille de Verdun, doit être déclassée en route départementale.

La ville de Verdun s'est émue de ce déclassement et son conseil municipal a décidé d'alerter toutes les communes de France pour maintenir cette voie dans le réseau national. Saint-Alban a été particulièrement éprouvée par la guerre de 14-18, et le conseil municipal s'associe de tout coeur à cette démarche (unanimité des 7 conseillers). Une photographie du monument aux morts sera jointe à l'envoi de ce voeu.

• Saint-Alban a obtenu le 1^{er} prix départemental des villages fleuris dans sa catégorie. Le conseil adresse ses remerciements à tous ceux qui ont participé à ce succès.

• Le site Internet de Saint-Alban est en cours d'élaboration. Il comportera une description de la commune, des informations sur la vie communale, municipale, et sur les associations (un courrier les a sollicitées pour rédiger une présentation de leurs activités).

Lire la suite page 15

Le conseil met fin aux fonctions d'Emile Quézel-Yoyon comme délégué à la Communauté de communes

Il est remplacé par Armand Cartier-Lange

Par délibération du 21 mai 2005, le conseil municipal a procédé à l'élection de deux délégués supplémentaires au conseil de la communauté de communes de la vallée du Glandon, conformément à l'arrêté préfectoral du 12 avril 2005. Par vote à bulletin secret, ont été élus Christian Roche (9 voix) et Emile Quézel-Yoyon (6 voix pour, 3 bulletins blancs).

Le mercredi 31 août 2005, Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban était convoqué à la gendarmerie de La Chambre pour être entendu dans le cadre d'une enquête de gendarmerie, suite à une plainte déposée par Emile Quézel-Yoyon, conseiller municipal. Cette plainte, pour « *harcèlement moral et diffamation* » vise des faits relatifs à l'exercice du mandat du maire.

Le conseil municipal, au vu des articles L 5211-8 et L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, a décidé, le 15 octobre, par un vote à bulletin secret, de mettre fin aux fonctions de délégué au conseil de la communauté de commune de la vallée du Glandon de Emile Quézel-Yoyon, considérant que la procédure engagée par celui-ci contre Georges Quézel-Ambrunaz, maire de la commune, était incompatible avec une fonc-

tion représentative de la commune de Saint-Alban. Cette décision a été adoptée par 7 voix pour, 1 refus de vote (Emile Quézel-Yoyon), 1 ne se prononçant pas (Armand Cartier-Lange).

Après ce vote, Emile Quézel-Yoyon a quitté la salle suivie par Armand Cartier-Lange et quelques personnes présentes à la réunion (vers 23 heures), Emile Quézel-Yoyon ayant proféré violemment des propos outranciers, en particulier à destination du maire. Selon Emile Quézel-Yoyon, qui a posé un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble contre cette décision, la plainte qu'il a déposée « *vise Georges Quézel-Ambrunaz en personne et non pas la commune* ».

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral du 14 avril 2005 prévoyant 8 délégués pour chaque commune et Saint-Alban n'ayant, suite à la destitution d'Emile Quézel-Yoyon, que 7 représentants, le maire, au cours de la réunion du 17 décembre 2005, a lancé un appel à candidature pour l'élection du 8^e délégué. Armand Cartier-Lange s'étant porté candidat, a été élu par vote à bulletin secret, au troisième tour, par 5 voix pour et 3 non sur 8 votants, Nicolas Revol n'ayant pas pris part au vote.

Emile Quézel-Yoyon était également représentant de la communauté de communes du Glandon au conseil du Sivav et, depuis le 20 juin 2005, vice-président de cet organisme intercommunal.

Laurent MARTIN-COCHER



○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS

J.-L.
TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Comptes rendus des conseils
Saint-Alban
Suite de la page 14

● SÉANCE DU
2 DÉCEMBRE 005

Absents : Christian Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz) et Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Michel Donda).

En préambule, le conseil approuve le compte rendu de la séance du 15 octobre 2005 (7 voix pour et 2 contre : Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange). Armand Cartier-Lange n'a pas signé le registre. Emile Quézel-Yoyon a noté des observations.

1 - Communaux cultifs

Suite à la délibération du 17 avril 2004 par laquelle le conseil municipal a décidé de régulariser la situation des communaux cultifs, un recensement de l'ensemble des parcelles concernées par ce régime juridique a été fait. Il concerne 3 176 parcelles conformément au relevé cadastral de juillet 2005 pour une surface totale de 108,76 ha. Une information a été fournie par courrier individuel et sur les journaux municipaux pour informer les ayants droits potentiels. A ce jour 8 propriétaires

ont revendiqué des droits sur 183 parcelles représentant une surface de 9,45 ha. Conformément à l'article 3 de la loi 67-6 du 3 janvier 1967, il est décidé l'affichage de l'ensemble des parcelles pour lesquelles aucun ayant droit ne s'est manifesté. Le délai légal d'affichage de deux mois prendra effet à compter de l'affichage de la liste sur les panneaux communaux [NDLR : cet affichage a été effectué le 20 décembre 2005. Les listes sont consultables en mairie pendant les deux mois d'affichage]. En outre le conseil décide (7 voix pour, 1 voix contre : Armand Cartier-Lange, et 1 abstention : Emile Quézel-Yoyon) que préalablement à une prise de position définitive, il sera procédé, conformément aux dispositions de ladite loi, à l'affichage de l'état des biens communaux à jouissance héréditaire objets de la présente délibération ; que toutes les réclamations seront enregistrées pendant la durée de l'affichage en mairie aux jours et heures d'ouverture ; et que conformément aux dispositions de la loi et à l'issue du délai d'affichage de 2 mois, le conseil municipal sera appelé à délibérer de nouveau afin de se prononcer définitivement sur cette question.

2 - Lotissement du Mollard

Le 25 juin 2005, le conseil

municipal adoptait la délibération suivante : «*Dans le cadre de la réalisation du lotissement du Mollard, si Madame Noëlle Noël manifeste le désir d'acquérir un lot, la commune s'engage à prendre en compte les 42 m² correspondant à la parcelle G 1595 dans la superficie d'un lot homogène attenant à sa propriété actuelle. En cas de non-réalisation au 31 décembre 2008, la commune s'engage à régler le montant de 882 euros correspondant au prix de la parcelle au 16 mai 2005, revalorisé selon l'indice de la construction. Ce délai peut être prorogé par accord entre les deux parties. Cet accord est transférable à Monsieur Jean-Luc Noël. Madame Noël s'engage à fournir une réponse avant le lundi 4 juillet et à autoriser l'usage immédiat du terrain en cas de réponse favorable.*»

Au cours d'une entrevue entre le maire et Mme Noël, celle-ci a proposé de régulariser dès maintenant la cession par acte administratif. Cet acte portant cession à la commune de la parcelle G 1595 ayant été établi par le secrétariat de la mairie, la présente délibération a pour but d'autoriser le maire à le signer. Le conseil décide donc, par 7 voix pour et 2 abstentions (Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) d'acquérir la parcelle G 1595 pour un montant de 882 euros

et autorise le maire à signer l'acte administratif correspondant.

Cet accord ayant été accepté, les travaux d'accès au lotissement ont été entrepris.

[NDLR : le 5 décembre 2005, un nouveau contact entre le maire et Mme Noël a montré qu'il s'agissait d'un malentendu, Mme Noël ayant compris que l'acte établi par la commune portait sur une transaction entre Madame Florisse Darves-Blanc et elle-même. Ceci est évidemment impossible, seuls les organismes administratifs et les collectivités territoriales pouvant établir de tels actes, les transactions entre privés relevant des notaires. La présente délibération devient donc sans objet et sera en conséquence retirée].

3 - Employés communaux

Suite aux déplacements effectués par les employés pour leurs formations ou stages dans le cadre de la formation professionnelle continue, le conseil accepte que leurs frais soient remboursés suivant le barème officiel des impôts pour les kilomètres et pour les frais de repas.

4 - Réserve communale de sécurité civile

Le conseil choisit (8 pour et 1 abstention : E. Quézel-Yoyon) la SMACL pour assurer les bénévoles (pour l'indemnisation des accidents corporels) qui formeront la réserve muni-

cipale de protection civile à partir du 1^{er} janvier 2006 (174,84 € par an).

5 - Téléthon

Suite à une demande du comité d'organisation du Téléthon de la vallée des Villards, sollicitant une subvention de 300 euros à répartir entre les deux communes et l'Association des Villarins et amis des Villards, le conseil vote une subvention de 100 euros.

6 - Modifications budgétaires

Le conseil approuve (7 pour, 2 contre : Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange) diverses décisions modificatives qui reviennent à diminuer globalement les recettes et les dépenses globales de 20 100 euros.

7 - Décharges d'ordures

Une délibération de principe est prise pour une demande de subvention pour la réhabilitation de la décharge de la combe Favre en vue de commencer les études dans le cadre du dispositif mis en place par le département de Savoie.

8 - Gare de Saint-Avre - La Chambre

Suite au courrier des Cheminots mauriennais, le conseil municipal affirme l'importance que représente le maintien de la gare de Saint-Avre - La Chambre et demande que soit maintenue l'intégralité des horaires actuels.

● SÉANCE DU
17 DÉCEMBRE 005

1 - Etablissement du Triandou

Par délibération du 15 octobre 2005, le conseil municipal adoptait un avenant à la convention de délégation de service public du Triandou. Cet avenant portait sur la modification des horaires d'ouverture du Triandou et était en tout point conforme à la demande formulée par les fermiers, M. et Mme Estrade. Cette modification était assortie d'une mise en garde concernant le respect, sauf cas de force majeure, des nouveaux horaires fixés par l'avenant, faute de quoi, après trois mises en demeure du maire, la procédure de résiliation prévue à l'article 18 de la convention pouvait être mise en œuvre. L'entrée en vigueur de la nouvelle convention avait été fixée au premier novembre 2005 : à cette date, les fermiers n'avaient pas signé l'avenant, pour des raisons données par un courrier de M. Estrade remis en mairie le 14 novembre 2005. Par courrier recommandé du 15 novembre 2005, le maire adressait à M. et Mme Estrade trois exemplaires de l'avenant, en fixant comme nouvelle date d'entrée en vigueur le premier décembre 2005. Aucune convention signée n'étant parvenue à la mairie, le conseil a pris les décisions suivantes (8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange) : les horaires de l'ancienne convention restent valables (en période creuse, 8 heures -

12 h 30, 17 heures - 21 heures, 6 jours sur 7 ; en haute période (vacances scolaires), 8 heures - 13 heures, 15 h 30 - 22 heures, 7 jours sur 7) ; les obligations résultant de la convention du 25 octobre 2004 doivent impérativement être respectées, en particuliers celles concernant les assurances (article 23). Les fermiers doivent fournir à la mairie pour le 31 décembre 2005 les pièces correspondantes au respect de l'article 23. Par ailleurs, compte tenu des divers manquements aux obligations résultant de la notion de délégation de service public, le conseil désire engager une procédure amiable de rupture de contrat au printemps 2006. A cette fin, il demande à M. et Mme Estrade de fournir à la mairie, les coordonnées de leur conseil, de façon à le mettre en rapport avec l'avocat de la commune.

2 - Café du Merlet

Par délibération du 15 octobre 2005, le conseil municipal décidait de reconduire la mise à disposition gracieuse, jusqu'au 31 octobre 2005, de la salle du café du Merlet. La convention correspondante, signée par M. et Mme Estrade, stipule qu'ils doivent souscrire un contrat d'assurance à titre d'occupant et respecter les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le ramonage du conduit de fumée. Le conseil décide (8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange) de demander à M. et Mme Estrade une copie du contrat d'assurance et, en cas d'utilisation d'un appareil de chauffage connecté au conduit

de fumée, un certificat de ramonage avant le 31 décembre 2005. En cas de non-fourniture de ces documents au 31 décembre 2005 la commune reprendra possession des lieux au 1^{er} janvier 2006.

3 - Chaufferie au bois

La mise en service de la chaufferie alimentant les bâtiments communaux et pouvant desservir une douzaine de particuliers est prévue pour l'automne 2006. Pour finaliser définitivement le tracé du réseau de chaleur et la puissance de la chaudière, il est nécessaire de connaître précisément les personnes souhaitant se raccorder. Un contrat d'engagement a été préparé avec l'aide de l'Association savoyarde de développement des énergies renouvelables et de l'Asadac. Il fixe les conditions de raccordement et notamment le tarif du branchement, qui comporte un échangeur de chaleur avec le réseau primaire et un compteur de calories, ces éléments étant propriété de la commune. Pour que les éventuels futurs usagers puissent se déterminer en toute connaissance de cause, un projet de contrat de fourniture de chaleur est joint à l'envoi du contrat d'engagement. Le conseil accepte - 7 voix pour, 1 contre (Armand Cartier-Lange) et 1 abstention (Emile Quézel-Yoyon) - les termes du contrat d'engagement et en particulier le tarif de raccordement, soit 3 500 euros TTC, payable en deux versements, l'un avant le 15 janvier 2006, l'autre à la signature du contrat de fourniture de chaleur.

et notamment le tarif de raccordement, soit 3 500 euros TTC, payable en deux versements, l'un avant le 15 janvier 2006, l'autre à la signature du contrat de fourniture de chaleur.

4 - Alpages du Merlet

Après résiliation en décembre 2003 par le tribunal des baux ruraux du bail indivis des alpages communaux de la combe du Merlet, une nouvelle répartition des parcelles communales a été élaborée au cours de trois séances de travail par la chambre d'agriculture de la Savoie, avec la participation des exploitants agricoles concernés. Les baux correspondant aux lots de M. et Mme Pacton ont été signés le 10 mai 2004. Par contre, M. Michel Darves-Blanc n'a pas, à ce jour, signé le sien. De plus, l'étude approfondie du 2 décembre 2005 effectuée par la DDAF, service économie agricole, conforte la position juridique de la commune en ce qui concerne la situation juridique des parcelles communales identifiées au cadastre sous le code 0004. Le conseil décide (7 voix pour et 2 abstentions : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon) de demander à M. Michel Darves-Blanc de se mettre en règle en signant le bail correspondant à son lot avant le 31 janvier 2006. Faute de signature à cette date, la commune lancera un appel d'offre pour l'attribution de ce lot.

5 - Communauté de Communes

(lire page 14)

6 - Subvention DGE

Au titre de la dotation globale d'équipement (DGE) pour l'année 2006, le conseil municipal sollicite l'attribution de deux subventions :

- au titre 5 « Opérations

ponctuelles d'amélioration de l'environnement des communes » pour la création d'un espace public au centre du hameau du Premier-Villard à la place d'une mesure ruinée acquise par la commune par procédure de DUP (demande présentée en 2005 et refusée).

- au titre 1 « Aménagements de sécurité » et à la demande des pompiers, pour le renforcement du réseau d'eau potable au Chef-Lieu, pour remplacer une conduite de diamètre 60 mm alimentant une borne à incendie par une conduite réglementaire de diamètre 100 mm.

7 - Divers

Le conseil :

- approuve diverses modifications budgétaires : une somme de 500 euros est retirée de la ligne « dépenses imprévues de fonctionnement » en contrepartie d'une recette non perçue concernant des factures d'eau ;
- ayant pris connaissance du départ de Mme Karine Decq au 5 janvier 2006 et conscient des problèmes que cela pose pour le fonctionnement de la Maison du tourisme, le conseil municipal demande au président de la Communauté de communes de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal une information sur ce point.

PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matiériel Aéroportuaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues
 rue Georges Guyemer - 34130 MAUGUIO
 Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU
23 SEPTEMBRE 20051 - Différend
commune - Satvac

Le maire fait un bref rappel évoquant tout d'abord la réunion publique organisée par la Satvac le 19 août dernier à la salle des fêtes qui venait après une réunion à Chambéry (réunion confidentielle), dans l'après-midi, entre les parties concernées, réunion à l'issue de laquelle un accord avait presque été trouvé (la Satvac prenait en charge le dispositif mains libres, le surplus du changement du téléski du mont Cuinat - la commune participant à hauteur de 500 000 euros -, une garantie sur les lits banalisés (700 lits sinon pénalisés au budget 2007), et discussion sur l'achat d'une dameuse). Quant aux terrains du secteur du Mollaret : ceux-ci étant déjà vendus aux promoteurs, ce sujet a entraîné une suspension de séance.

A la reprise de la discussion, la Satvac, représentée par M. Maulin, demandait une garantie de remplissage ce qui était impossible pour la commune. Donc la négociation n'a pas abouti. A l'issue de la réunion publique de la Satvac, M. Maulin a dit aux élus, en particulier à M. Louadoudi : « Acheter la dameuse et on repart comme avant ».

Le conseil est également informé du référent en expertise comptable judiciaire (23 août 2005) présenté au tribunal administratif (TA) de Grenoble par la Satvac ; de la lettre de la Satvac (10 septembre 2005) dans laquelle celle-ci confirme qu'à titre transitoire et provisoire, elle serait prête à conserver la gestion de la station, en régie, c'est-à-dire qu'à compter du 14 septembre 2005 elle gèrera la station pour le compte de la commune moyennant 10% des recettes (cette proposition était accompagnée d'une note de l'équipe technique relative aux dernières opérations techniques et administratives à effectuer en vue des visites de contrôle) ; de la réponse faite le lendemain par la commune mettant en demeure la Satvac d'assurer à nouveau l'exploitation du domaine skiable qui leur a été confié conformément à l'article 22-1 du contrat ; etc.

Pour faire tourner la station, puisque la Satvac est partie par lettre officielle, 3 hypothèses sont envisagées et le maire indique que la commune est prête. Cependant avant de pro-

noncer la déchéance de la Satvac, indispensable dans la procédure, Jacques Maurino intervient pour proposer qu'une ultime rencontre ait lieu avec M. Maulin. Le conseil accepte cette entrevue et mandate Jacques Maurino et Henri Girard. Le conseil municipal prendra une décision définitive le 30 septembre prochain.

2 - Immobilier

(lire page 17)

3 - Camping municipal

Suite au départ de M. Caron, gestionnaire du camping municipal, un contrat d'affermage a été conclu avec France Location pour la gestion de ce camping pour la période courant du 1^{er} juillet au 10 septembre 2005.

Aujourd'hui, France Location demande que ce bail soit emphytéotique. Le projet préparé par M. Albert, expert foncier, prévoit un bail de 60 ans pour une location annuelle de 1 000 euros HT révisable tous les trois ans en fonction de l'évolution de l'indice Insee. En contrepartie, France Location réalisera des équipements sur ce camping : piscine couverte, travaux de réseaux (eau, assainissement), chalets. Le conseil municipal est favorable à ce projet de bail à condition d'y rajouter une clause qui spécifiera que les travaux d'aménagement prévus par France Location seront réalisés rapidement.

4 - Travaux

Le conseil prend connaissance d'un certain nombre de devis et se prononce (Eric Pommier ne participant pas au vote) pour l'entreprise Jarnen pour la réalisation de parking à Lachenal (milieu du hameau ; 19 011,32 € TTC), et pour l'entreprise HBM-TP pour des travaux de piquage et crêpissage (restauration de la voûte de l'écurie du gîte le Sembuis à Lachenal ; 9 149,40 € TTC).

5 - Divers

• Téléphonie mobile. Une lettre du conseil général (13 septembre 2005) précise que le maître d'ouvrage a été désigné et qu'il reste à faire appel à un maître d'œuvre. De plus la recherche des sites d'implantation des pylônes va être menée, et un appel d'offres sera lancé pour leur construction. A noter qu'à Saint-Colomban le site est trouvé. Mise en service fin 2006.

• Déclaration d'intention d'aliéner. Le conseil décide de ne pas appliquer son DPU sur la parcelle située section F numéro 500 (Lachenal), qui est une maison d'habitation appartenant à Mme Elise Buisson-Rieux née Sallier (donation/partage).

• Suite à une demande de Mme Elyane Martin-Cocher (14 septembre 2005), le conseil refuse

de vendre la parcelle communale située section F numéro 442 qui jouxte son habitation à Lachenal car cette parcelle est située en bordure d'un petit chemin rural desservant des habitations.

• Employé. Suite à une proposition de Patrick Louadoudi, le conseil octroie une indemnité de mission de préfecture à Pascal Bozon, employé communal, conducteur spécialisé 2^e niveau, qui s'élève à 137,20 € brut mensuel.

En fin de réunion, Jacques Maurino donne lecture de la lettre que lui a adressée le 10 septembre dernier Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, au sujet des interventions, qualifiées de critiques et d'agressives, faites par Jacques Maurino à son égard lors des réunions du conseil municipal de Saint-Colomban le 16 mai 2005 et du conseil de la Communauté de communes des 3 juin 2005 et 9 septembre 2005 alors que Jacques Maurino et Georges Quézel-Ambrunaz s'étaient rencontrés et avaient eu « une longue conversation sur un ton normalement détendu » en mai 2005 (dans le bureau de Jacques Maurino) suite à l'intervention de la gérante du Triandou faite en réunion du conseil municipal de Saint-Colomban le 16 mai 2005.

Suite à une question sur l'immobilier, on apprend que cent lits seront faits pour 2005-2006 et 700 lits seront faits pour 2007. Quant à la clé de répartition des recettes des sociétés de remontées mécaniques qui exploitent les différents domaines skiables des Sybelles, une réunion sera programmée avec les 6 maires des communes concernées en présence de M. Godbert du conseil général.

Alfred Bozon demande au sujet du doublement du téléski du mont Cuinat : « Pourquoi pas un télésiège ? ». Le maire indique que ce n'est pas le même prix et que le mieux serait de supprimer le télésiège de la Charmette et de mettre un télésiège débrayable de Nantchen à la Charmette (crête) et le télésiège de la Charmette à la place du téléski du mont Cuinat.

Puis Bernard Bozon-Vialle demande où adresser les lettres de candidature pour les remontées mécaniques. Réponse : à la Satvac et à la mairie de Saint-Colomban. Francis Martin-Fardon demande qui s'occupe de l'entretien des appareils actuellement. Réponse : le personnel permanent en place (3 personnes). Actuellement ils travaillent sur les freins du télésiège de la Charmette.

● SÉANCE DU
30 SEPTEMBRE 2005

Avant d'ouvrir la séance, le maire informe les membres du conseil municipal et les personnes présentes que cette réunion se poursuivra à huis clos avec M. Maulin pour tenter de trouver un accord dans le différend qui oppose la commune et la Satvac.

1 - Différend

Commune - Satvac

Lors de la précédente réunion du conseil municipal (23 septembre 2005), un long débat s'était engagé sur ce sujet avec un rappel chronologique des échanges de courriers et des réunions, etc. A l'issue de cette discussion, le conseil municipal avait mandaté Henri Girard, 3^e adjoint, et Jacques Maurino pour qu'ils rencontrent au plus tôt (impérativement dans la semaine du 23 au 30 septembre 2005) MM. Gaston et Alexandre Maulin, respectivement, PDG et directeur de la Satvac pour une ultime négociation. Le conseil est informé que cette réunion a eu lieu le 28 septembre 2005 et que des propositions ont été

faites par les deux parties qui seront discutées en fin de réunion, à huis clos.

2 - Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de Madame Jacqueline Brusque née Bozon (Martinan), du 27 septembre 2005, par lequel elle souhaite vendre à la commune des terrains cadastrés section D n° 759, au lieu-dit : « très mis en Brun », et section D numéros 871, 889, 890, 897, et 900 lieu-dit « Grande Combe ». Ces terrains sont situés dans le ravin en face du bar-tabac Le Sembuis. Le conseil municipal prend acte de cette offre mais ne prendra qu'ultérieurement une décision à ce sujet.

Le conseil est également informé que le devis présenté par Skidata pour l'installation du service mains libres permettant un accès contrôlé au domaine skiable, comme cela a été fait dans toutes les autres stations des Sybelles, s'élève à 113 500 euros.

Une décision sera prise en fonction du résultat des négociations avec la Satvac. La séance publique est levée à 21 heures.

NDLR : les évolutions du litige entre la commune et la Satvac (réunion publique d'information de la municipalité de Saint-Colomban - 18 août 2005 -, réunion publique de la Satvac - 19 août 2005 -, etc.), les débats du conseil municipal sur le sujet (notamment lors des réunions du conseil municipal du 23 et 30 septembre 2005), et les termes de l'accord finalement conclu entre les deux parties, ont été largement exposés dans le numéro 133 du *Petit Villarin* (septembre 2005).

● SÉANCE DU
4 NOVEMBRE 2005

Absent : Henri Girard (procuration à René Mugnier).

1 - Différend

commune - Satvac

Suite à l'accord survenu le 30 septembre dernier entre la commune et la Satvac pour que celle-ci continue l'exploitation du domaine skiable de Saint-Colomban, le conseil prend connaissance d'un protocole transactionnel avec la Satvac daté du 31 octobre 2005. Il y a encore des points à préciser sur ce document (notamment l'article 2, § 3, relatif à l'apurement des pertes). Quant à l'équipement du système mains libres, désormais indispensable à l'accès du domaine skiable (procédé Skidata), un nouveau devis établi par la société AMEC-SPIE s'élève à 120 532 euros HT (le précédent devis était de 113 500 euros HT).

Le conseil prend également connaissance du courrier de M. Boisson (2 novembre 2005) dans lequel ce dernier demande à la commune de signer au plus vite ce protocole d'accord transactionnel afin de ne pas retarder l'équipement du système mains libres (Skidata) et

l'équipement connexion (AMEC-SPIE) pour l'ouverture de la saison. Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour signer le plus rapidement possible ce protocole d'accord avec la Satvac.

Par ailleurs, le maire informe le conseil de son entretien avec Alexandre Maulin au sujet du domaine skiable (extension du domaine impossible), et du contrat de location-vente (5 ans) de l'engin de dégivrage avec possibilité d'achat par la commune ensuite. Cette dameuse est de type Prinoth-leitwolf (machine neuve).

2 - Téléthon

Suite à une demande du comité d'organisation du Téléthon de la vallée des Villards qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'édition 2005, le conseil municipal attribue une subvention de 100 euros (300 euros à partager entre les communes et l'Association des amis des Villards).

3 - Servitude de passage

Le conseil est informé que le certificat d'urbanisme concernant le projet de construction d'une maison individuelle par M. et Mme Loek sur les parcelles situées section G numé-

Lire la suite page 17

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

BOUCHERIE DU MONT CUCHE
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

Comptes rendus des conseils

Saint-Colomban

Suite de la page 16

ros 601 et 602 (Lachenal) a été émis avec des réserves par la DDE. En effet, il y a lieu d'établir une servitude de passage adaptée à l'opération, dont copie de l'acte authentique sera annexée à la demande de permis de construire. Suite à cette réserve, le conseil municipal renouvelle son accord pour un accès temporaire pendant la durée du chantier. Ensuite retour à une servitude de passage à pied à partir du parking communal jusqu'aux terrains. L'accès temporaire pour le chantier sera donc rebouché pour devenir une servitude de passage à pied. A noter que la surface du parking actuel va être augmentée.

4 - Centre de vacances de la cure

Suite à l'appel public à la concurrence fait par affichage et annonces légales dans les journaux *La Maurienne* et *La Vie nouvelle* pour la mise en affermage par la commune du centre de vacances les Myrtilles (ancienne cure), une seule candidature a été enregistrée : celle de Mmes Adeline Canelle et Delphine Ferroud. Delphine Ferroud, conseillère municipale, expose son point de vue sur l'exploitation future de ce bâtiment avec des éléments sur la gestion de ce centre et informe le conseil qu'elle est actuellement directrice adjointe d'un centre de vacances à Saint-François Longchamp, centre qui accueille 100 personnes. Quant à Adeline Canelle, elle est éducatrice spécialisée. Cependant, il faut que ce centre soit remis aux normes de sécurité. Des travaux sont à faire au point de vue électrique. L'entreprise Bazin a été retenue pour ces travaux. Ensuite la commission de sécurité doit donner son avis suite à ces travaux. Cela devrait être fait début décembre. Le conseil décide, Delphine Ferroud s'étant retirée, de retenir la candidature de Mmes Canelle et Ferroud. Un contrat d'affermage sera établi entre la commune et les demandeurs du même type que ceux précédemment établis pour d'autres structures communales. Une redevance de 8%

Programmes immobiliers

Le conseil municipal de Saint-Colomban a pris connaissance le 23 septembre dernier d'un courrier de M. Yves Alzina (daté du 8 septembre 2005) suite à un entretien qu'il a eu avec M. Godbert (conseil général) au sujet des constructions.

Pour le bâtiment G, désormais baptisé « le Megève », le début des travaux était prévu pour le 26 septembre. Pour le secteur du Mollaret, les chalets « seront exploités en résidence de tourisme sauf 8 d'entre eux qui seront destinés à des résidences principales ou secondaires (ventes) ». Dans ce courrier, M. Alzina indique aussi qu'il relance MM. Burnier et Duverney pour effectuer les devis des travaux de VRD et de terrassement.

D'après des publicités parues dans la presse mauriennaise, les prix de vente pour ces appartements, en chalet semi individuel, et comportant 3 pièces s'échelonnent de 124 350 euros à 192 750 euros (le prix intermédiaire étant de 175 200 euros). Existe également un appartement comportant 2 chambres à 141 900 euros (3700 euros le m²). Le tout serait livrable en décembre 2006.

sur le montant du chiffre d'affaires sera demandé et ce pour 3 ans. Ensuite on verra.

5 - Conventions de secours

Le conseil décide, comme les saisons précédentes, d'établir une convention auprès de l'entreprise Roux ambulances Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne) pour effectuer les opérations de transport sanitaires concernant les évacuations des pistes pour la saison d'hiver 2005-2006 (le tarif unitaire des prestations est fixé à 160 euros) et auprès de Secours aériens français hélicoptère (Albertville) pour effectuer les secours aériens en montagne pour l'année 2005-2006 (le tarif est fixé à 45 euros par minute de vol).

6 - Garage Opac

Le conseil municipal accepte de renouveler le bail de location du garage à usage exclusivement professionnel situé à l'immeuble le Comberousse à compter du 1^{er} avril 2006 pour six années entières et consécutives au montant annuel de 2 900,40 €

7 - DPU

Après retrait du vote de M. Hervé Tardy, concerné par ce dossier, le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain (DPU) sur la parcelle située section H numéro 1044 (Nantchenu ; maison d'habitation appartenant à Mme Elise Combet, décédée, dont la vente est faite au profit de M. et Mme Hervé Tardy).

8 - Carrefour des Roches

Le maire fait part au conseil municipal du projet d'aménagement du carrefour des Roches (Sous-la-Tour) établi par la DDE d'Aiguebelle et de la proposition de maîtrise d'œuvre présentée également par la DDE d'Aiguebelle pour ce projet (5 990 euros HT). Le conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre du projet à la DDE (virage à aménager ainsi que le carrefour avec la RD 927).

9 - Divers

• Camping. Le conseil municipal décide d'accepter la nouvelle version du bail emphytéotique avec France Location pour la gestion du camping municipal de La Perrière. Ce bail est établi pour 60 ans à compter du 1^{er} décembre 2005 pour un loyer annuel de 1 000 euros révisable tous les trois ans.

• Communaux cultifs. Le conseil

est informé d'une demande de M. Emmanuel Bellot-Mauroz (2 novembre 2005) concernant un échange de terrains au lieu-dit le Tépey, à savoir : acquisition des sols dépendant de communaux cultifs sur lesquels se trouvent implantés des chalets d'altiport. Ces chalets sont cadastrés section P n° 611 (50 m²), P n° 619 (36 m²), et P n° 620 (40 m²), soit un total de 126m². Le chalet cadastré section P n° 611 a fait l'objet d'une donation de Mme Elise Bozon-Vialle, née Bellot-Mauroz, à M. E. Bellot-Mauroz pour ce qui concerne la jouissance hérititaire qu'elle avait sur ce chalet (attestation notariée établie par Me Paul Blanc, notaire à La Chambre).

En échange, M. E. Bellot-Mauroz propose à la Commune soit les parcelles section O n° 357 (La Valla) pour 39 m² et section O n° 372 (La Valla) pour 174 m², soit les parcelles section B n° 34 (Bernoux) pour 755 m² et section B n° 35 (Bernoux) pour 1 092 m². Le conseil municipal approuve l'échange proposé en retenant pour cet échange les parcelles de la seconde proposition. Les frais concernant cet échange seront à la charge du demandeur.

• Col du Glandon. Le conseil est informé (par la Datar) qu'une réunion aura lieu le 14 novembre 2005 à l'Argentièvre La Bessée (Hautes-Alpes) à propos du classement du col du Glandon et du massif de l'Etendard. Le maire se rendra à cette réunion pour défendre la position de la commune.

En fin de réunion, Hervé Tardy fait part d'une remarque de M. Maurice Frasse quant à la construction d'un columbarium, Colette Bouchet-Flochet pose une question au sujet de la pose de ralentisseurs dans les hameaux, et Francis Martin-Fardon revient sur l'accès aux parcelles de M. et Mme Loek à partir du parking communal de Lachenal pour faire remarquer que les parcelles de ce parking ont été expropriées par la commune et qu'il faut faire attention à ne pas réaliser d'accès privé.

Informations

■ Mairie de Saint-Alban

Téléphone : 04-79-59-44-67
Télécopie : 04-79-59-14-85
mairie.stalban@wanadoo.fr

OUverture du secrétariat au public et permanence du maire ou d'un adjoint : le lundi et vendredi de 15 heures à 18 heures sur rendez-vous.

■ Mairie de Saint-Colomban

Téléphone : 04-79-56-35-72
Télécopie : 04-79-59-42-81
mairie-st.col@wanadoo.fr

OUverture du secrétariat au public le mardi et le vendredi de 15 heures à 18 heures. Permanence du maire le samedi de 10 heures à 12 heures.

■ Communauté de communes

Téléphone : 04-79-56-37-00
Télécopie : 04-79-59-42-81
communaute-com.vallée-glandon@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2005

[Le compte rendu officiel n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (22 décembre 2005), le texte qui suit est un compte rendu non autorisé]

Absents : Eric Pommier, Christian Roche et Alain Rostaing (procurations, respectivement, à René Mugnier, Daniel Quézel-Ambrunaz et Patrick Louadoudi).

1 - Maison du tourisme

Suite à l'appel d'offres ouvert concernant l'extension et la restructuration de la salle des fêtes, et la création de la Maison du tourisme, le conseil - 14 voix pour, un refus de vote (Michel Donda) et 1 abstention (Jacques Maurino) - entérine les choix faits par la commission des appels d'offres le 28 septembre 2005, à savoir, les entreprises Favario (étanchéité, pour 63 001 euros TTC), Genoulaz-Savia (menuiseries bois extérieures et intérieures pour 233 992 euros TTC), Mille (Serrurerie et escaliers métalliques pour 35 003 euros TTC), Ferraris (chauffage, plomberie, sanitaire, pour 194 517 euros TTC), Million (agencement, pour 21 528 euros TTC) et Savoie crépi (enduit de façade et lasures pour extérieurs, pour 42 883 euros TTC).

2 - Employés

Le conseil crée l'indemnité d'exercice des missions en préfecture à compter du 1^{er} octobre 2005 sur les bases annuelles de 1 143,37 € pour les agents administratifs qualifiés et les agents d'entretien, et de 823,22 € pour les conducteurs spécialisés 2^e niveau. Le conseil décide d'appliquer le coefficient 2 et que cette prime sera versée mensuellement.

3 - Location de matériel

Le conseil réactualise comme suit les tarifs horaires de location de matériel appartenant à la Communauté de communes, celui de l'utilisation des employés communautaires

pour des travaux à réaliser pour des particuliers, ainsi que les tarifs de location de la salle hors sac et des consignes à ski de La Pierre :

véhicule avec chauffeur, pour une durée maximale de 2 heures : 42 euros pour le tracto Case, 34 euros pour la pelle job, 42 euros pour le Trémo, et 34 euros pour le Master benne ; employé seul : 17 euros ; salle hors sac : 84 euros ; consignes à skis : 51 euros (pour 8 m²), 42 euros (7 m²), et 27 euros (4,5 m²). Soit 10 % d'augmentation depuis l'établissement des précédents tarifs le 26 janvier 2002.

4 - Divers

Le conseil :

- décide, 15 pour et 1 contre (Georges Quézel-Ambrunaz, qui n'a pas obtenu de réponse quant à la prise en compte des travaux de rénovation du café du Merlet dans les prochains budgets de la communauté de communes), de faire réaliser par un géomètre expert le relevé topographique de la zone intercommunale entre Lachenal et le Bessay en vue d'y réaliser une zone d'activités artisanales (stockage de matériel agricole, bâtiments artisanaux, fumières, etc.).
- approuve le dossier présenté dans le cadre du 12^e contrat de plan Etat-Région pour un projet d'un montant de 25 000 euros et demande à la Région la subvention qui est attachée à ce contrat de plan (50 %). Par ailleurs, le conseil choisit Decalog pour réaliser un topo-guide (29 900 euros).

- décide (15 pour et 1 abstention : H. enri Girard) de finaliser la décharge de la combe Fabre située à Saint-Alban (classe 3).
- repousse - 4 voix pour, 2 abstentions (G. Quézel-Ambrunaz et Nicolas Revol), 1 refus de vote (Annie Bordas), et 9 contre - une demande de subvention (500 euros) de Saint-Alban (pour le repas des Anciens) étant donné que le CCAS de Saint-Colomban va rembourser la subvention (2 000 euros) qu'il a reçue en juin dernier de la Communauté de communes.
- est informé que la numérisation du cadastre ne débutera qu'au premier trimestre 2006.

Rémy Debret, nouvel employé intercommunal

Agé de 36 ans et originaire de Bondy (93), M. Rémy Debret travaille depuis le 1^{er} septembre dernier comme agent d'entretien à la Communauté de communes.

C'est M. Debret qui va conduire la navette durant le mois de février. Il fait aussi du déneigement.

Titulaire d'un CAP de peintre en bâtiment, obtenu à Bagnole, il exerçait jusque-là la profession de chauffeur de car sur la commune de Miry Mory (Seine-et-Marne). De ce point de vue, il trouve « que son travail actuel est plus dur que celui qu'il faisait auparavant, mais pour l'instant tout se passe très bien ». Et le déplacement de le dérange pas – toute la famille pratique le ski – hors mis peut-être le fait de ne plus avoir ses amis habituels.

Si Rémy Debret et Patricia Jacquesson ont changé de région c'est pour avoir un meilleur environnement pour leurs enfants, 3 garçons : Jérôme, 15 ans, Ludovic, 3 ans, et Fédéric, 1 mois et demi, et une fille, Julie, 5 ans qui est scolarisée aux Villards.

Ludovic sera scolarisé à Saint-Colomban l'année prochaine tandis que Jérôme est actuellement en 3^e au lycée professionnel de Saint-Jean-de-Maurienne.

NOCES DE DIAMANT

Emmanuel et Colette Paret-Dodon

En septembre dernier, au Martinan, M. et Mme Emmanuel Paret-Dodon ont fêté leurs noces de diamant (soixante ans de mariage) entourés de leurs 5 enfants, 16 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants. C'est l'abbé Camille Favre-Alliance qui les a unis le 21 août 1945, dans l'église de Bully. Emmanuel Paret-Dodon est né en 1921, à Bully, et Colette Chomer en 1927, à Paris.

L'attachement de la famille au pays des Villards n'est pas un hasard puisque c'est en 1880 que Colombe Paret-Dodon quitte le Martinan, balle de colporteur pour toute compagnie, pour s'établir commerçant en linge de maison en terre beaujolaise et se fixer à Bully. En 1920, son fils Paul prend sa succession. Il s'équipe d'un véhicule automobile qui va lui permettre d'étendre sa prospection sur les marchés et de conforter la notoriété de la maison.

Né en 1921, Emmanuel Paret-Dodon est l'aîné de 4 enfants : Antoine né en 1922, décédé en 2004 ; Louis né en 1925, décédé en 1988 ; et Geneviève

née en 1941.

Il apprend le métier avec son père Paul et commence sa vie active sur les marchés en 1935. En 1939, Colette Chomer a suivi ses parents contraints de quitter Paris pour s'installer à Bully, cesserant par la même leur métier de musiciens qui les avait amené à jouer avec des artistes de renom comme Django Reinhardt ou Stéphane Grappelli. Colette gérera le magasin en élevant leurs 5 enfants : Jean-Paul, Bernard, Gérard, Françoise, et Chantal. Et cela jusqu'en 1986 où ils prennent une retraite bien méritée, leur activité commerciale, plus que centenaire, prenant fin aussi.

Leur disponibilité leur permet alors de se consacrer à leur famille et de retourner plus souvent aux Villards dans le charlet familial

toujours plus confortable.

Régulièrement, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants s'y retrouvent aussi et tissent au fil des ans une autre histoire des Paret-Dodon avec la vallée des Villards.



11 NOVEMBRE

L'empreinte lourde d'une guerre meurtrière

Les cérémonies du 11 Novembre témoignent toujours de l'empreinte lourde laissée dans notre vallée par une guerre abominablement meurtrière.

Aux Villards, on se rend au monument aux Morts pour marquer le souvenir de la fin du cauchemar, puisque dans la pierre sont gravés des noms si courants au pays que l'image des familles meurtries et déchirées est encore très vivante.

A Saint-Alban particulièrement, l'assistance était en ce 11 Novembre 2005 nombreuse (plus de quatre-vingt personnes) et recueillie.

A Saint-Colombe (une quarantaine

de personnes), la cérémonie se déroulant quelques jours après la disparition de Jeannine Martin-Garin, institutrice à Saint-Colombe, René Mugnier, maire, a associé à la minute traditionnelle de silence un hommage à celle qui « se faisait toujours un devoir de participer avec une délégation de ses élèves à la cérémonie du 11 Novembre. »

A l'issue de ces cérémonies, après la lecture du message du ministre délégué aux Anciens combattants, M. Hamlaoui Mekachera, le dépôt des gerbes et la minute de silence, les participants étaient invités à un apéritif offert par les municipalités, à Saint-Colombe, à l'Hôtel de la poste, et à Saint-Alban, dans la salle de réunion du conseil municipal.



■ A Saint-Alban (photo A. Bitez).

■ A Saint-Colombe (photo E. Bonnivard).

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colombe-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jacqueline Dupenloup, Jeannine Martin-Garin (t), Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

NAISSANCES

- Le 17 avril 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Joël, fils de Isabelle et Eric Morin, et petit-fils de Philippe et Danièle Gobin (Le Planchamp).
- Le 4 septembre 2005 à Nîmes, de Lou, fille de Michel et Barbara Creissard, petite-fille de Paul et Reine Creissard et arrière-petite-fille de Jean (t) et Julia (t) Tréno née Rostaing-Troux (Valmaure).
- Le 18 septembre 2005 à Grenoble, de Clara, fille de Sébastien et Anne-Françoise Besson, et petite-fille de François et Ginette Tardy (Nantchenu).
- Le 9 octobre 2005 à Belley, de Benjamin, fils de Xavier et Sandrine Bergère, petit-fils de René et Paulette Jamen, et arrière-petit-fils de Lucien et Francine Jamen (Lachal).
- Le 12 octobre 2005 à Marseille, de Fabien, fils de Alain Robles et Christine Blanc, et petit-fils de Claude et Simone Blanc (Lachal).
- Le 19 octobre 2005 à Nice, de Romain, fils de Clotilde Roche et Olivier Huchet, et petit-fils de Christian et Nicole Roche (Premier-Villard).
- Le 3 novembre 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Frédéric, fils de Rémy Debret et Patricia Jacquesson (Le Comberousse).
- Le 13 novembre 2005 à Aix-les-Bains, de Aurélien, fils de Nicolas et Aude Derrier, et petit-fils de Jean-Jacques et Christine Derrier (l'Eglise).
- Le 8 décembre 2005 à Lyon, de Hugo, fils de Fabrice Durand et Sabine Favre-Bonté, petit-fils de Yvon Favre-Bonté (t) et Marie-Christine Carrara, et arrière-petit-fils de Jean-Baptiste (t) et Adélaïde (t) Favre-Bonté (Martinan).

MARIAGES

- Le 20 août 2005 à Bully, de Emilie Sornet (Valmaure) et Maxime Pernet.
- Le 29 octobre 2005 à Clermont l'Hérault, de Magali Rogge-Dolain et Xavier Favre-Trosson. Xavier Favre-Trosson est le fils de Jean-Pierre et Elisabeth Favre-Trosson, et le petit-fils de Jean-Baptiste (t) et Marcelle Favre-Trosson (Les Roches).

DÉCÈS

- De M. Roger Tardy (La Pierre, Lachal), le 1^{er} mars 2005 à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) (78 ans).
- De Mme Marie Maldéra née Martin-Culet (Le Prin), le 2 octobre 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne (73 ans).
- De M. Armand Cressend (les Moulins), le 9 octobre 2005 à Chambéry (87 ans).
- De M. Jean Caviggia (l'Eglise), le 10 octobre 2005 à La Ciotat (81 ans).
- De M. Jean-Pierre Tronel-Peyroz (Lachal), le 15 octobre 2005 à Beaucaire (44 ans).
- De M. Marcel Frasson-Gorret (Le Bessy), le 22 octobre 2005 à Cavaillon (79 ans).
- De Mme Joséphine Martin-Cocher née Tillier (Martinan), le 26 octobre 2005 à Chambéry (86 ans).
- De Mme Jeannine Martin-Garin (Le Châtelet), le 5 novembre 2005 à

Chambéry (55 ans) (lire pages 2 et 3)

[Institutrice à l'école de Saint-Colombe depuis 1980, conseillère municipale (1989-1995) et engagée dans le mouvement associatif villarin, Jeannine Martin-Garin était membre du comité de rédaction du Petit Villarin depuis septembre 1982. Sa disparition constitue une immense perte pour l'équipe du journal. Que Eléna et Pierre-Yves, ses enfants, et Yves, son conjoint, trouvent ici le témoignage de notre amitié et de notre solidarité]

• De Mme Marcelle Bozon née Bozon-Vialle (Valmaure), le 14 novembre 2005 à Saint-Etienne-de-Cuines (97 ans).

• De Mme Marguerite Poncet née Peruccietti (Chef-Lieu), le 20 novembre 2005 à la Tronche (91 ans).

• De M. Roger Cartier-Lange (Premier-Villard), le 21 novembre 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne (75 ans).

• De Mme Emma Viard née Quézel-Bonjean (Le Planchamp), le 29 novembre 2005 à Saint-Jean de Maurienne (95 ans).

• De M. Mathieu Brias, accidentellement, le 1^{er} janvier 2006 à Saint-Colombe (25 ans) [M. Brias faisait partie d'un groupe de trois randonneurs lyonnais emportés par une avalanche dans la combe du Tépey, le 1^{er} janvier 2006 en milieu d'après-midi, groupe dont une personne est sortie blessée et une autre inconnue].

• De M. Joseph Jeandet (les Roches), le 3 janvier 2006 à Chambéry (82 ans).

PRÉCISIONS

• Dans l'avis de naissance de Anahé Saadtjian (Le Petit Villarin numéro 133, septembre 2005) nous avons mal orthographié son prénom qui s'écrit sans H initial.

• Dans l'avis de mariage de Marie Favre-Bonté et Arnaud Aubry (Le Petit Villarin, numéro 133, septembre 2005), nous avons omis de préciser que Marie Favre-Bonté est la fille de Robert et Annie Favre-Bonté (Lachal – La Pierre).

RECTIFICATIF

• Maurice Bouchet-Flochet nous demande de préciser qu'il ne fait pas partie du jury communal chargé du concours des maisons fleuries de la commune de Saint-Colombe comme indiqué dans le numéro 133 du Petit Villarin (septembre 2005) ; il est « simple accompagnateur et photographe ».

PETITE ANNONCE

• L'association Station fleurie Saint-Colombe – col du Glandon recherche pour juillet, août et septembre 2006, une personne pour l'entretien des fleurs et divers autres travaux. Ce poste sera un CDD de 35 heures par semaine payées au SMIC. Envoyez les candidatures à l'association (mairie de Saint-Colombe) avant le 30 avril 2006.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale
Le Petit Villarin
21, rue Albert Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.